

Jérôme Sella

Université de Lille, HALMA UMR 8164

## **Clodius Albinus en 193-197 ap. J.-C. et son usurpation contre Septime Sévère : la leçon des monnaies**

Decimus Clodius Albinus est le premier général romain à avoir prétendu à l'Empire depuis l'île de Bretagne. Il est généralement compté, à juste titre, parmi les concurrents de l'année 193, lors de la crise qui suivit l'assassinat de l'empereur Commode. Ce n'est pourtant pas la date de son usurpation, qu'il faut placer en 195-197 ; néanmoins, l'étude de son cas se doit de commencer avec l'année 193. Pour le connaître, nous ne disposons que de peu de sources. Cependant elles ont cette qualité de nous offrir une vision relativement contemporaine des faits, avec le récit en langue grecque du sénateur Dion Cassius<sup>1</sup>, ainsi que, probablement, le récit en langue latine de Marius Maximus, dont le texte est perdu, mais qui a constitué l'une des sources principales de l'*Histoire Auguste* sur ce point<sup>2</sup> ; celui d'Hérodien, écrivain de langue grecque, a été écrit quelque cinquante ans après les faits<sup>3</sup>. Le recueil de l'*Histoire Auguste*, écrit à la toute fin du IV<sup>e</sup> siècle, outre les *Vies de Didius Julianus* et de *Septime Sévère*, contient également une *Vie d'Albinus*, mais qui relève davantage de la fiction que de l'Histoire<sup>4</sup>. Le peu d'éléments contenus dans cette vie nous incite à penser que l'auteur inconnu de cette suite de biographies ne disposait pas de beaucoup d'informations : Marius Maximus, l'une de ses sources les plus abondantes et précises, devait être plus disert sur Septime Sévère ou Caracalla, sous les règnes desquels il écrivait, que sur Clodius Albinus, le César devenu ennemi public et, de ce fait, sujet dangereux à aborder. La même déduction peut être tirée du texte de Dion : aussi bien dans le livre qu'il consacra immédiatement aux présages d'Empire de Septime Sévère, que dans l'histoire en quatre-vingt livres qu'il écrivit durant les années suivantes<sup>5</sup>, le sénateur bithynien a certainement dû éviter de trop en dire sur Albinus, qui restait un mauvais souvenir pour la dynastie sévérienne encore au pouvoir. Bien qu'identifiant avec justesse Albinus comme un usurpateur, l'*Histoire Auguste* ne le qualifie pourtant pas de « tyran », comme il est de coutume à l'époque de sa rédaction, car les sources auxquelles elle a puisé n'utilisaient pas encore ce terme pour désigner ceux qui

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, vol. IX, éd. et trad. E. Cary, Cambridge (MA)-London, Loeb, 1927, rééd. 1982 ; le texte original, perdu pour cette partie, est connu par l'abréviateur byzantin Jean Xiphilin [désormais Dion-Xiph.].

<sup>2</sup> André Chastagnol (éd.), *Histoire Auguste. Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, Paris, Robert Laffont, 1994 [désormais HA, suivi du titre abrégé de la *Vita* citée], p. LII-LIV. Marius Maximus, sénateur contemporain de Sévère et qui a servi sa cause dès les origines, avait rédigé une histoire qui ne nous est connue par les allusions de l'*Histoire Auguste*. Voir Timothy J. Cornell, *The Fragments of the Roman Historians*, vol. 1, Oxford University Press, p. 603 sq.

<sup>3</sup> Hérodien, *Histoire des empereurs romains de Marc Aurèle à Gordien III*, trad. D. Roques, Paris, Les Belles Lettres [coll. « La Roue à Livres »], 1990 [désormais Her.].

<sup>4</sup> A. Chastagnol, HA, introduction à la *Vie de Clodius Albinus* [désormais *V. Alb.*] p. 375.

<sup>5</sup> Dion-Xiph. 72.23.1-5.

prétendent au pouvoir impérial face à un compétiteur plus légitime. Ce n'est donc pas, au sens propre du terme, un « tyran », puisque cette appellation est postérieure à son entreprise, mais il ressortit bien de la catégorie des usurpateurs que ce terme recouvre.

Albinus a fait l'objet de recherches plus récentes lors des journées organisées à Lyon par Patrice Faure en 2017, autour de la bataille de 197, mais les actes n'en ont pas encore été publiés<sup>6</sup>. Les points qui restent encore incertains à son propos concernent son origine, son âge, les dates de son élévation au rang de César, puis de son usurpation, ainsi que le statut officiel exact qu'il occupa entre ces deux dates. Le point sur lequel nous aimerions apporter un regard un peu différent concerne les monnaies, dont l'étude est fondamentale et qui sont un témoignage irrécusable digne d'être questionné sans relâche. Elles semblent pouvoir n'apporter que peu de choses vraiment nouvelles, si l'on prend les revers un par un. Mais nous voudrions tenter une autre approche, comparative, en partant de la totalité d'un discours et de son évolution. Elle permet, comme il se doit, de mettre en évidence les valeurs et les mots d'ordre d'Albinus devenu Auguste, mais aussi, avant cela, les choix faits par Sévère, pour lui-même et pour son César. Cela nécessite une approche comparée des deux monnayages qui, confrontés l'un à l'autre, sont révélateurs de la relation entre l'Auguste et son César. Nous tenterons ensuite de considérer les frappes d'Albinus Auguste comme un discours complet et autonome, en nous demandant ce qui en fait la spécificité, mais aussi comment il répond à celui de Sévère et s'organise face à lui, quel est le but qu'il cherche à atteindre et, enfin, dans quel type plus large de discours il s'insère.

### **Clodius Albinus, un gouverneur de province digne du rang impérial**

Un bref rappel doit être fait sur le contexte qui suit l'assassinat de Commode, le 31 décembre 192. Le fils de Marc Aurèle, dernier des Antonins, est mort lors d'une conjuration destinée à mettre fin à l'évolution tyrannique d'un empereur qui s'assimilait à Hercule<sup>7</sup>. Cette rupture dynastique ouvre une période de crise qui va durer plus de quatre ans, soit la guerre civile la plus longue depuis la conquête du pouvoir par Auguste. Le premier empereur choisi par les soldats et les sénateurs le 1<sup>er</sup> janvier 193 est Pertinax, mais il est à son tour mis à mort, après trois mois de règne, par des prétoriens qui redoutent sa trop grande proximité avec les sénateurs. Le sénateur Didius Julianus est alors choisi par les soldats stationnés à Rome, après qu'il leur a promis une forte récompense. Une partie de la population de Rome s'élève contre « l'infamie » qui

---

<sup>6</sup> Deux études sur Albinus se complètent : Ursula Schachinger, « Clodius Albinus. Programmatischer Friede unter der *Providentia Augusti* », *Rivista Storica dell'Antichità*, n° 26 (1996), p. 95-122, qui analyse la production monétaire type par type en insistant surtout sur l'époque où Albinus était César ; et Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus (193-197 n. Chr.) », *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, n° 50 (2003), p. 355-369, qui s'intéresse aux aspects institutionnels et à la datation, et renouvelle Géza Alföldy, « Herkunft und Laufbahn des Clodius Albinus in der *Historia Augusta* », *Bonner Historia Augusta Colloquium 1966/1967*, Bonn, Habelt [coll. « Beiträge zur Historia-Augusta-Forschung », 4], 1968, p. 19-38. Nous n'avons pas pu consulter Matthäus Heil, « Clodius Albinus und der Bürgerkrieg von 197 », in Hans-Ulrich Wiemer (dir.), *Staatlichkeit und politisches Handeln in der römischen Kaiserzeit*, Berlin, De Gruyter, 2006, p. 55-85.

<sup>7</sup> Sur tous ces points voir par exemple Michel Christol, *L'Empire romain au III<sup>e</sup> siècle, de 192 à 325 apr. J.-C.*, Paris, Errance, 1999 ; Anne Daguët-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, Payot, 2000 ; Clifford Ando, *Imperial Rome A.D. 193 to 284: The Critical Century*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2012.

consiste à acheter le pouvoir et, réunie dans le Grand Cirque, appelle à l'élection de Pescennius Niger, le légat de Syrie alors à la tête de trois légions. Parmi tous les gouverneurs de province indignés par la mort de Pertinax, deux autres seulement sont en mesure, par l'importance égale de leurs effectifs, de se soulever contre Didius Julianus et de rivaliser avec Pescennius Niger : il s'agit de Septime Sévère en Pannonie et de Clodius Albinus en Bretagne. Ils vont pour un temps s'associer au pouvoir contre Niger, avant qu'Albinus ne se lance, face à Septime Sévère, dans une vaine tentative pour sauver son rang et son trône entre la fin de 195 et le début de 197.

Dans un premier temps, Clodius Albinus est donc un acteur de premier plan, mais immobile, de la crise de l'année 193, aussi appelée « année des cinq empereurs »<sup>8</sup>. Gouverneur de province digne du rang suprême, il va se voir offrir par un de ses rivaux le titre de César, devenant la victime de ce que l'on pourrait qualifier de neutralisation honorifique. Quel est donc son profil ? Parmi les trois légats disposant de trois légions, il bénéficie d'une bonne réputation, puisque, comme Pescennius Niger, il s'est illustré en Dacie sous Commode ; mais il se peut qu'il ait été le plus jeune de nos trois légats, ce qui ne le place pas en première position dans une société marquée par le rang et la préséance liée à l'âge<sup>9</sup>. De plus, en 193, c'est l'un des gouverneurs les plus isolés : il est à la fois éloigné de Rome, sur une île et sans autres troupes sur lesquelles compter que celles qui sont placées sous ses ordres<sup>10</sup>. En apprenant la mort de Pertinax, il est sans doute également informé de l'acclamation spontanée de Niger par les Romains et, peu de temps après, du ralliement des légions du Rhin à la proclamation de Sévère sur le Danube<sup>11</sup>. Il est donc fort probable qu'il ne se soit pas senti en mesure d'entrer en compétition avec ses deux rivaux : il lui aurait fallu traverser la Manche et combattre des légions favorables à Sévère, puis marcher vers la Ville, alors que le peuple de Rome s'était prononcé pour un autre. Les sources le disent populaire auprès des sénateurs et apparenté avec l'un d'entre eux, le proconsul d'Asie Asellius Aemilianus<sup>12</sup>, mais sur le

<sup>8</sup> Peter A. L. Greenhalgh, *The Year of the Four Emperors*, London, Weidenfeld & Nicolson, 1975, a rendu l'expression populaire à propos de l'année 68-69. Elle a été reprise en français par Pierre Cosme, *L'année des quatre empereurs*, Paris, Fayard, 2012, et l'on trouve maintenant une page Wikipédia sur l'« année des cinq empereurs » [en ligne : [https://en.wikipedia.org/wiki/Year\\_of\\_the\\_Five\\_Emperors](https://en.wikipedia.org/wiki/Year_of_the_Five_Emperors)].

<sup>9</sup> Her. 2.15.4 laisse entendre qu'il est plus jeune que Sévère, lui-même né en 146 et donc âgé de 47 ans en 193. HA *V. Alb.* 7.1, prétend que Sévère, dans son autobiographie, le disait plus âgé que Niger, mais on a vu que cette source était particulièrement douteuse ; si Sévère a réellement écrit ceci, alors il faut penser qu'il laissait entendre qu'il était le plus âgé des trois et, donc, le plus digne de se voir conférer l'Empire. Il semblerait, cependant, que Niger ait été le plus âgé : il avait commencé comme chevalier et fait carrière plus lentement ; c'est d'ailleurs vers lui que les suffrages populaires se sont portés en premier.

<sup>10</sup> Il est à la tête des légions VI Victrix d'Eburacum (York), XX Valeria Victrix de Deva (Chester) et II Augusta d'Isca Silurum (Caerleon). Niger et Sévère ont eux aussi trois légions, mais ils peuvent compter sur le ralliement des légions stationnées dans les provinces voisines de la leur.

<sup>11</sup> C'est ce dernier qui occupe le centre névralgique du dispositif militaire, proche de Rome et à la charnière entre Rhin et Danube, comme Trajan avant lui. La mort de Pertinax a lieu le 28 mars et le ralliement de Sévère date du 9 avril. Les courriers de ce dernier ont été transmis à Albinus en remontant le Rhin et transportaient donc la nouvelle du ralliement de toutes les troupes stationnées le long du fleuve. Sévère lui faisait probablement des ouvertures qu'il devait être dans l'impossibilité de refuser. Sévère n'attendit pas sa réponse pour agir : dans le monnayage qu'il frappe à Rome après sa victoire sur Julianus, en juin 193, toutes ses légions sont énumérées, mais aucune légion de Bretagne n'y figure (voir le tableau en annexe).

<sup>12</sup> Dion-Xiph. 74.6, Her. 3.2.2-3, HA *V. Seu.* 8. D'abord gouverneur de Syrie, l'homme avait sans doute une expérience militaire, mais le proconsulat d'Asie, qui venait couronner une carrière sénatoriale, lui donnait le contrôle d'une province sans armes et placée à la charnière entre les domaines de Sévère et de Niger.

premier point, il est possible qu'il ne faille y voir qu'une trace de souvenirs postérieurs – lorsqu'Albinus César allait présenter une alternative à Septime Sévère – et pour le second, il n'était pas imaginable qu'un candidat à l'Empire situé en Bretagne puisse se mettre d'accord avec un proconsul qui, fût-il son parent, n'avait pas de troupes sous ses ordres et qui était, de plus, géographiquement proche de Niger et séparé de lui par de nombreuses troupes hostiles<sup>13</sup>. Il n'eut donc d'autre choix que de suivre passivement les événements depuis son île.

Son portrait, du fait de sa défaite finale et de l'absence de sources informées ayant pu librement écrire sur lui, reste empreint d'incertitude : l'*Histoire Auguste* le dit africain, originaire d'Hadrumète, ce que pourrait confirmer un revers monétaire<sup>14</sup>, mais François Chausson, sur la base d'études prosopographiques et épigraphiques, envisage plutôt une origine nord-italienne et un possible lien avec Didius Julianus<sup>15</sup>. Hérodien en fait un patricien prisé du Sénat<sup>16</sup>, mais sans que l'on puisse savoir – comme on vient de le voir – s'il ne s'agit pas d'une contamination postérieure, notamment due à l'attitude plus hostile de Sévère à l'égard des *Patres*. L'information des *uitae* de l'*Histoire Auguste*, selon lesquelles Commode aurait voulu en faire son successeur, n'a, quant à elle, aucune valeur, sauf à considérer qu'elle conserverait la trace d'une liste dressée par Commode, des sénateurs qu'il estimait dignes de lui succéder : Auguste avait ainsi procédé et le fils de Marc Aurèle, qui n'avait pas d'enfants, aurait pu chercher à montrer qu'il pouvait lui aussi adopter un successeur hors de sa famille<sup>17</sup>. Mais si l'on tient compte du fait que cette information se trouve dans les *uitae* les moins sérieuses, il vaut mieux la tenir pour fantaisiste et comme un indice de la maigreur des informations sur Albinus dont pouvait disposer un sénateur de la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

Une fois qu'il eut gagné le contrôle de Rome, puis fait éliminer Didius Julianus et les prétoriens qui le défendaient<sup>18</sup>, ce fut Septime Sévère qui prit l'initiative de proposer à Clodius Albinus d'être son César<sup>19</sup>. Les raisons de cette décision étaient multiples : Sévère pouvait ainsi neutraliser un danger potentiel sur ses arrières, pendant l'expédition qu'il envisageait maintenant contre Pescennius Niger en Orient ; ce faisant, il isolait un peu plus le proconsul Aemilianus, placé devant le choix difficile de rester fidèle à Niger, pour lequel il s'était prononcé, et de se battre alors pour lui, ou bien de

---

<sup>13</sup> Sévère, en revanche, pouvait compter sur son frère à la tête d'un des deux Mésies et des deux légions qu'elle contenait : Dion-Xiph. 76.2, HA *V. Seu.* 8.10.

<sup>14</sup> HA *V. Alb.* 1.3, 4.1, 12.8, et *V. Seu.* 11.3, seule source à nous donner cette information, mais qui le dit descendant de familles italiennes. Nous y revenons ci-dessous, note 34.

<sup>15</sup> François Chausson, « De Didius Julianus aux Nummii Albini », in *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, n° 112/2 (2000), p. 843-879.

<sup>16</sup> Her. 2.15.1, 3.5.2, en accord avec *V. Alb.* 1.3, qui le prend peut-être pour source mais en fait un patricien prisé des autres sénateurs (*Ibid.* 12. 1 et *V. Seu.* 12.1-13.9 : voir ci-dessous).

<sup>17</sup> HA *V. Alb.* 2.1-3.3 et 13.4 ; voir Tacite, *Annales*, 1.13.2, in *Annales, Livres I-III*, éd. et trad. P. Willeumier, révisée par J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres [« Collection des Universités de France »], 1990. Si tel était le cas, il faudrait alors voir dans l'adoption d'Albinus par Sévère l'accomplissement d'un projet prêté à Commode, ce que nous ne croyons pas possible dans le contexte de 193. Nous n'évoquons cette hypothèse que dans une tentative de rendre compte de cette information plusieurs fois mentionnée dans l'*Histoire Auguste*, et qui ne répond à aucune autre logique.

<sup>18</sup> Il entre le 1<sup>er</sup> juin dans Rome d'après *CIL* 14 4570 ; voir également le calendrier militaire de Dura Europos dans Robert O. Fink, Allan S. Hoey, Walter F. Snyder, « *The Ferial Duranum* », *Yale Classical Studies*, n° 7 (1940), p. 1-222 qui mentionne la reconnaissance impériale de Sévère à la date du 12 avant les calendes de juin (21 mai 193). Il s'agit sans doute d'une vaine initiative de Didius Julianus cherchant à se concilier son rival.

<sup>19</sup> Dion-Xiph. 73.15.1-2 ; Her. 2.15.2, 3.6.2 ; HA *V. Alb.* 7.1-2.

trahir ce dernier, qui faisait stationner ses troupes dans sa province, pour rallier Sévère, le candidat qui avait promu son parent Albinus au rang de César. Enfin, cette adoption impériale permettait à Sévère de s'attirer, pour un temps, les sympathies du Sénat, qui voyait sans doute d'un bon œil le retour à une politique d'adoption du plus méritant qui lui rappelait les premiers Antonins. Albinus pouvait peut-être penser qu'il risquait d'être victime des ruses d'un Septime Sévère à qui tout réussissait, mais avait-il le choix ?

La date de la proclamation d'Albinus en tant que César de Septime Sévère est encore l'objet de débats. On a tendance à la placer au mois de juin 193 ; Anne Daguët-Gagey a proposé, d'après la copie d'une correspondance impériale gravée par le gardien de la colonne antonine, de la situer après le 13 septembre 193 et propose la fin du mois d'octobre, mais elle n'a pas encore convaincu Schumacher<sup>20</sup>. Il est certain que cette adoption survient avant l'assomption d'un second consulat, conjointement avec l'empereur, le 1<sup>er</sup> janvier 194. Il faut supposer un échange nourri de courriers, assorti de garanties réciproques : l'une d'elles devait être le consulat conjoint et la frappe d'un monnayage au nom du César ; mais il fut probablement demandé à Albinus de rester en Bretagne, puisqu'il s'y trouvait encore en 195. La situation avait l'avantage de ne présenter pour lui qu'un moindre risque : il ne se compromettait pas durant la campagne contre Niger et pouvait venir aider Sévère en cas de besoin, ou bien intervenir aux frontières contre des ennemis extérieurs, si quelque chose s'y produisait, en cas de prolongement des combats en Orient.

Des précédents semblables d'association au pouvoir existaient, sur lesquels l'un comme l'autre pouvaient se fonder. Les plus récents étaient ceux de Marc Aurèle sous Antonin le Pieux, ou d'Aelius Caesar qu'Hadrien avait adopté en 138 et qu'il avait envoyé combattre en Pannonie<sup>21</sup> ; auparavant, Nerva avait adopté Trajan par lettre, mais ce dernier était resté sur le Rhin avec un commandement peut-être élargi. De façon plus lointaine, Titus, ou Germanicus avant lui, étaient restés en campagne pendant que leur père biologique ou adoptif était élevé à l'Empire. Mais ces précédents étaient trompeurs. Albinus n'était pas associé à la puissance tribunitienne de son empereur, et ce dernier, qui conservait en apparence un rang comparable si l'on se basait sur le nombre des consulats, allait creuser le fossé entre eux en multipliant les acclamations impériales d'une façon rarement vue auparavant<sup>22</sup> : il ne les compta pas, comme il était de coutume, par campagne, mais par combat, sans distinguer entre ennemis extérieurs, qu'il était légitime d'affirmer avoir vaincus, et ennemis intérieurs des guerres civiles, sur lesquels on ne pouvait se vanter d'avoir triomphé puisqu'il s'agissait d'autres

<sup>20</sup> Anne Daguët-Gagey, « Adrastus et la colonne antonine. L'administration des travaux publics à Rome en 193 ap. J.C. », *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, n° 110/2 (1998), p. 912-914 ; Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 362, n. 43, pense que l'inscription (*CIL* 6 1585 b = *ILS* 5920) a été révisée en 198.

<sup>21</sup> En revanche, la situation ne peut pas être comparée à celle de Lucius Verus, qui partage, lui, le titre d'Auguste avec Marc Aurèle, ni à celle de Commode, fils de Marc et associé à sa puissance tribunitienne. Marc, quant à lui, a dû attendre quelques années avant de revêtir lui aussi la puissance tribunitienne.

<sup>22</sup> Il faut pour cela remonter à l'empereur Claude (IMP XXVII en 52, après 11 ans de règne) ou aux Flaviens (Vespasien IMP XX en 11 ans, Titus IMP XVII en 11 ans, Domitien IMP XXIII en 11 ans) ; Auguste avait été IMP XXI, mais après 55 ans de règne. Il s'agit, en général, soit d'empereurs présentant un déficit « d'image » militaire, soit d'empereurs issus d'une usurpation qui doivent prouver leur *virtus* : Sévère est dans ce dernier cas, mais instrumentalise les victoires face à ses rivaux. Marc est IMP X mais en 179, un an avant sa mort, à sa XXXIII<sup>e</sup> puissance tribunitienne, quand Sévère en est à la X<sup>e</sup> dès sa quatrième année. Mais, comme on le verra, sans doute soucieux de ne pas dépasser ses modèles – à savoir Marc, son « père » par adoption posthume, et Trajan (13 acclamations en 18 ans) –, Sévère cessera d'afficher ce décompte sur les monnaies après sa victoire définitive (IMP XI en 198).

citoyens romains. Ainsi, après avoir vaincu Pescennius Niger aux environs de mai 194, Sévère en était déjà à sa IV<sup>e</sup> acclamation impériale, dûment relayée sur la titulature des monnaies, quand Albinus ne pouvait en revendiquer aucune. Clodius Albinus en fut donc réduit à un rôle passif, obligé qu'il était de s'en remettre au bon vouloir de Septime Sévère, tant en matière d'honneurs et de charges que de discours monétaire.

### Les monnayages de Septime Sévère et de Clodius Albinus

Les monnaies d'Albinus ne peuvent être étudiées comme un tout reflétant sa personnalité et ses choix : il convient, bien sûr, de distinguer celles qui résultent de la période où il fut le César de Septime Sévère de celles où il se proclame Auguste ; mais au sein de ces deux sous-ensembles, les thèmes deviennent également plus intéressants lorsqu'on les compare chronologiquement à ceux de Sévère, ce qui est possible étant donnée la datation fine des monnaies de Sévère et la courte période pendant laquelle Albinus fut son César. Notre proposition est donc d'étudier, non le discours d'Albinus en tant que tel, mais comment il s'insère dans le discours plus global de Sévère, puis, une fois Albinus devenu Auguste, comment ce discours se modifie et répond à celui de son rival. L'étude de chacun des types frappés, ainsi que leur hypothétique classement chronologique, ont déjà été souvent menés<sup>23</sup>, mais leur insertion dans un discours plus large et nuancé nous semble donner une image quelque peu différente de la place occupée par le nouveau César dans le règne de Septime Sévère et dans le contexte plus large des guerres civiles qui ont suivi la mort de Commode et qui se sont aussi insérées dans une tradition désormais séculaire de compétition pour le pouvoir.

Le monnayage d'Albinus en tant que César compte douze types différents que l'on peut distinguer de deux manières. On peut tout d'abord les classer de manière chronologique, en tenant compte de la mention ou non du second consulat (COS II), assumé au 1<sup>er</sup> janvier 194. Les huit types qui le mentionnent sont donc postérieurs à cette date ; restent quatre types, dont trois ne mentionnent aucun titre, et un dernier qui indique le simple rang consulaire (COS). On peut supposer, à bon droit, ces quatre types antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 194 et postérieurs à l'adoption en tant que César. Le type indiquant le consulat peut être considéré comme le premier frappé parce qu'il apparaît tout d'abord sans le gentilice SEPT(imius), puis ensuite avec ce dernier, qui restera longuement intégré à la titulature et semble officialiser le rapprochement avec l'empereur nommé Septimius Severus : il s'agit de PROVID(entia) AVG(usta/i)<sup>24</sup>. Les thèmes mentionnant le second consulat, conjoint, sont donc au nombre de huit et ne peuvent pas être autrement classés par des critères internes entre le 1<sup>er</sup> janvier 194 et la rupture avec Sévère intervenue à la fin de l'année 195<sup>25</sup>. Sur ces frappes, la mention COS II semble systématique, mais, mis à part le titre de *Caesar* et l'adoption que laisse entendre l'adjonction du gentilice, aucune autre titulature ne laisse supposer l'octroi de

---

<sup>23</sup> Par Harold Mattingly dans le *Roman Imperial Coinage* [désormais *RIC*], vol. 4a (*RIC IV*), London, Spink & Son, 1936, et dernièrement par Ursula Schachinger, « Clodius Albinus », *op. cit.*

<sup>24</sup> *RIC IV* Alb. 1a, 1b, 50 : PROVID AVG COS ; 62, 63 : CONCORDIA AVG ; 12 : SAECVLO FRVGIFERO (avec trône et sphinx) ; 11 : ROMAE AETERNAE (se reporter au tableau en fin d'article).

<sup>25</sup> *Ibid.* 8, 9, 56, 61 : SAECVLO FRVGIFERO (avec caducée et trident) et reprise du revers précédent (10) ; 7, 54, 60 : MINER PACIF ; 2, 57 *Aesculapius* non légendé ; 4, 52, 58 : FELICITAS ; 3 : FORTVNAE AVG et 6 pour sa version non légendée ; 5, 53, 59 : FORT REDVCI ; et, en monnaies de bronze seulement : 55 : SAECVLI FEL ; 51 : ANNONA AVG.

la puissance tribunitienne ou le partage des acclamations impériales. En cela, ces frappes, comme cela a déjà été dit, s'insèrent dans un schéma classique d'adoption comme successeur, mais sans l'association à l'exercice du pouvoir comme cela avait été le cas pour Aelius Caesar avec Hadrien ou pour Commode avec Marc Aurèle<sup>26</sup>.

### *Les frappes communes avec Sévère*

Le second classement possible est thématique. Il permet de repérer, au sein des douze thèmes, six thèmes communs entre les deux hommes, soit la moitié du monnayage d'Albinus en tant que César : deux thèmes sont antérieurs au second consulat et quatre postérieurs à celui-ci. Nous les avons rapprochés dans le tableau que nous proposons en annexe, mais sans garantie quant à leur simultanéité et à leur chronologie relative<sup>27</sup>. Il s'agit, dans un premier temps, de ROMAE AETERNAE<sup>28</sup> et de SAECVLO FRUGIFERO, puis, lors du second consulat, d'une reprise légèrement différente de ce dernier thème plus semblable encore à la monnaie équivalente de Sévère<sup>29</sup>, puis d'ANNONA AVG(usta/i), de SAECVLI FELIC(itas) et de FORT(unae) REDVCI.

Les deux premiers types de revers rappellent ceux de Pertinax. La mort de ce dernier a servi de prétexte au soulèvement de Sévère et c'est l'un des rares motifs qui peut le mettre d'accord avec Albinus : on y trouve donc ROMAE AETERNAE et SAECVLO FRUGIFERO dès le début, si l'on se fie à l'absence de la mention du consulat pour ces deux thèmes. Le soulèvement contre Didius Julianus a, en effet, été entrepris pour la sauvegarde de la Rome éternelle et pour le profit de tous, afin de présider à l'avènement du nouveau *saeculum* tant attendu, que Julianus met en danger<sup>30</sup>. C'est Sévère seul qui a pris le contrôle de Rome, mais en respectant les institutions et les traditions, comme pourrait le prouver l'adoption d'un collègue prisé des sénateurs. Il est donc normal qu'il ait repris des mots d'ordre du prédécesseur au nom duquel il a prétendu agir et qu'il a fait diviniser. Mais il faut également penser que ce monnayage doit s'entendre dans sa dimension polémique face à Pescennius Niger, leur rival à tous les deux, qui mobilise précisément les mêmes thèmes et ne doit pas pouvoir prétendre en posséder l'exclusivité. *Roma Aeterna* est reprise, dans sa figuration, du modèle de Pertinax<sup>31</sup> ; *Saeculum Frugiferum* est légèrement différent : le caducée portant six épis

<sup>26</sup> Peut-être faut-il supposer qu'une telle association était réservée aux fils adoptifs et plus spécifiquement en fin de règne, lorsqu'il s'agissait de laisser progressivement les rênes entre les mains du successeur. Marc Aurèle et Lucius Verus avaient tout partagé sauf le très grand pontificat, mais ce n'est pas le modèle ici suivi. Il faut plutôt penser au précédent d'Antonin et de Marc Aurèle, son gendre, au début du règne, avant la naissance du premier héritier, ou bien à celui de Nerva et Trajan. Voir Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 358.

<sup>27</sup> Ils sont donc placés dans le tableau joint à titre d'hypothèse de travail, même pour ceux qui sont communs. Une solution attirante serait à trouver dans un rapport numérique constant pour chaque émission de l'atelier de Rome entre les monnaies à l'effigie de Sévère et celles de son César (de type 5/1 ou 9/1).

<sup>28</sup> Mais ce thème ne présente une correspondance que quelques mois plus tard, lorsqu'il est repris par les ateliers de Sévère au début de l'année 194, si l'on se fie à la mention des consulats.

<sup>29</sup> *Saeculo Frugifero* est repris avec les mêmes attributs que précédemment, mais fait aussi l'objet d'une frappe conjointe avec Sévère (toutefois limitée à un dupondius pour ce dernier) où les deux hommes bénéficient du même revers (avec caducée et trident) : *RIC IV Alb.* 8,9, 56, 61 et *Sev.* 664.

<sup>30</sup> *Her.* 2.9.7-8 et 2.9.10 ; *Dion-Xiph.* 74.17.3 ; *V. Seu.* 5.4.

<sup>31</sup> *RIC IV Pert.* 23 : ROMAE AETERNAE COS II à comparer à *Alb.* 11, *Sev.* 671 et *Nig.* 72 ; chez les

de blé laisse place, chez Albinus et Sévère, à une allégorie de *Saeculum* radié, tenant un caducée ailé et un trident, avec parfois un épi de blé en plus, ce qui peut là aussi s'expliquer par la concurrence avec Niger pour le contrôle du ravitaillement maritime<sup>32</sup>. Cependant, l'un des types d'Albinus, avant puis pendant son second consulat, présente une variante où *Saeculum* est assis sur un trône flanqué de sphinx, avec barbe, fez et robe, tenant un épi et levant l'autre bras ; on y a vu une allusion aux origines africaines supposées de Clodius Albinus, car il pourrait alors s'agir d'une version africaine et de la traduction en grec de *Saeculum Frugiferum*, Aïôn Karpophoros, qui est précisément l'objet d'un culte à Hadrumète, lieu dont Albinus serait originaire<sup>33</sup>. Il s'agirait alors de l'une des rares personnalisations du monnayage d'Albinus concédées par Sévère, mais de façon très allusive et minoritaire, car ce sont les autres représentations de ce *Saeculum* « porteur de fruits » qui dominent par leur abondance. Ce qui devait l'emporter dans l'esprit des contemporains, c'était la mobilisation d'un même thème, quelles qu'en soient les représentations, par ailleurs assez proches, et centrées sur l'idée de prospérité et d'abondance du fait de la présence des épis ou du caducée. Le trident peut indiquer une maîtrise du commerce maritime qui permet d'assurer le ravitaillement de Rome par le blé africain, malgré la perspective d'une guerre avec Pescennius Niger en Orient<sup>34</sup>.

Les autres frappes communes, postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 194, auraient pu être l'occasion d'établir une certaine proximité entre les deux hommes, qui partagent alors le consulat ordinaire ; mais aucune représentation n'existe les montrant tous deux sur une monnaie<sup>35</sup>, et les revers d'Albinus se chargent de maintenir ce dernier en position de sujétion. Certes, pas dans la reprise commune de SAECVLO FRVGIFERO dans les trois métaux, à laquelle nous avons déjà fait allusion : le thème est assez vague pour ne pas être attribué à l'un ou à l'autre, et l'on peut dire la même chose de SAECVLI FEL(icitas/itati), qui n'apporte rien de spécifique à Albinus, mais reste proche des thèmes de Pertinax, *Saeculo Frugifero* et *Laetitia temporum*, dont il offre comme une

---

trois premiers, *Roma* apparaît assise sur un bouclier tenant une victoire et une lance ; Sévère, cependant, ne monnaie à Rome qu'en bronze. Niger reprend les mêmes mots d'ordre, mais n'a sans doute pas accès à des modèles graphiques provenant des ateliers de Rome. Il représente la Ville assise, tenant une corne d'abondance sur le genou droit et un gouvernail posé sur un globe au sol ; peut-être s'agit-il d'une adaptation destinée à mettre en valeur la Ville qui lui a spontanément dévolu le pouvoir et gouverne le monde : le gouvernail est alors un symbole plus parlant que la lance.

<sup>32</sup> *RIC* IV Pert. 12 : SAECVLO FRVGIFERO, à comparer à Sev. 19, 655 puis 664 (COS II), Alb. 8, 9, 56, 61 ; Niger frappe le thème très proche de CERERI FRVGIFERI, dont une représentation montre Cérès tenant des épis et un sceptre : Nig. 7a, 7b, 8 ; mais aussi 9-10 (Cérès debout, une torche dans chaque main) et 11 (*Fides* tenant des épis et une corbeille de fruits). C'est une revendication possible de son contrôle sur le blé égyptien.

<sup>33</sup> Hadrumetum est nommée *colonia concordia ulpia traiana augusta frugifera*. Pour la monnaie : *RIC* IV Alb. 12 (sans mention de consulat) et 10, en or pour le second consulat. Voir *RIC* IV, p. 42, et Ursula Schachinger, « Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 103-105.

<sup>34</sup> On peut songer aux cas semblables de Galba, figurant une proue sous des *uexilla* (*RIC* I<sup>2</sup> Gal. 303-304) et CERES AVGVSTA : 291-292), Vespasien (*RIC* II<sup>1</sup> Vesp. 406-407, 650) ; le sujet avait été également sensible à la fin du règne de Commode, durant la révolte contre Cleander (HA, *V. Comm.* 17.8)... Sévère, lui aussi « africain » puisqu'originaire de Lepcis Magna, a pu vouloir éviter d'apparaître comme spécifiquement lié à un territoire pour mieux affirmer l'universalité et la romanité de son pouvoir, laissant à Albinus une représentation exotique.

<sup>35</sup> On pourrait, par exemple, les trouver l'un au droit et l'autre au revers, ou tous deux sur un revers se serrant la main ou accomplissant un acte commun ; mais il est vrai qu'ils ne se sont jamais trouvés ensemble au même endroit avant l'affrontement final.



combinaison, et qui doit à nouveau s'entendre, semble-t-il, comme une réponse aux frappes de Niger : SAECVLI FELICITAS et FELICITAS TEMPORVM<sup>36</sup>.

En revanche, les deux autres frappes peuvent être vues comme des moyens de mettre indirectement en valeur le seul Septime Sévère. C'est d'abord le cas avec ANNONA AVG(usta/i)<sup>37</sup>. Cette monnaie, de bronze seulement et destinée aux échanges quotidiens, est spécifiquement liée à l'approvisionnement de Rome en blé. Or, il est notoire que la Bretagne ne joue aucun rôle dans cet approvisionnement. Si Clodius Albinus s'était trouvé en Afrique ou en Égypte, une partie du mérite aurait pu lui revenir ; mais, en 194, on ne peut lui attribuer aucune responsabilité dans le maintien des liens maritimes. C'est bien plutôt Sévère, originaire lui-même de Tripolitaine, qui s'est fait fort de maintenir la distribution de l'annone aux citoyens de la Ville, par le ravitaillement en blé d'Afrique et malgré la guerre en Orient. On peut penser qu'il a cherché à rassurer les habitants de Rome au moment où il envisageait une campagne assez longue qui le tiendrait éloigné de la Ville : la première conséquence tangible d'une victoire en Orient, pour le peuple de Rome, serait l'arrivée du blé d'Égypte, à laquelle Albinus ne pourrait aucunement prétendre. Or ce thème apparaît précisément dans le monnayage de Sévère au moment de sa IV<sup>e</sup> acclamation impériale, c'est-à-dire de sa victoire sur Niger au printemps 194 ; il n'y a aucune raison de penser que ce thème soit apparu plus tôt sur le monnayage d'Albinus et il faut donc en conclure que le César a été associé à cette bonne nouvelle pour Rome, à laquelle il n'avait pas œuvré.

Il en va de même pour FORT(unae) REDVCI, qui apparaît dans les deux monnayages, sans doute plus d'un an plus tard, à l'automne 195, au moment où Septime Sévère se proclame *imperator* pour la septième fois, après trois victoires obtenues contre les Arabes et les Adiabènes de l'Empire parthe<sup>38</sup>. Le revers représente *Fortuna*, assise sur un trône, tenant une corne d'abondance et un gouvernail posé sur un globe. La déesse qui préside au retour victorieux n'a agi qu'au profit de Sévère. L'empereur annonce ainsi sa victoire, en même temps que son prochain retour à Rome. Personne ne peut croire qu'Albinus, qui n'a pas bougé de son île, puisse avoir la moindre part de responsabilité dans tout ceci. L'invocation de *Fortuna Redux*, qui se fait massivement dans les trois métaux, ne met donc en valeur que l'empereur, pas son César, qu'il n'est d'ailleurs plus question de ménager, puisqu'à l'automne 195, le conflit entre les deux hommes est déjà devenu inévitable, comme nous le verrons.

<sup>36</sup> RIC IV Alb. 55 : SAECVLI FEL, *Felicitas* debout à gauche, tenant un caducée et un sceptre ; Sev. 692, 698 (IMP V, après la première victoire au-delà de l'Euphrate) et 710-711 (IMP VII) : *Felicitas* figure pied sur une proue tenant un caducée et une corne d'abondance). Pescennius Niger s'est approprié particulièrement SAECVLI FELICITAS en représentant un croissant de lune surmonté de sept étoiles : Nig. 73, 74 ; il frappe FELICITAS TEMPORVM avec de nombreuses variantes : Nig. 13a, 13b, 14a, 14b, 15 (deux cornes d'abondance croisées avec parfois un épi au milieu) ; Nig. 16, 17 (panier contenant des épis ou des fruits). Pertinax avait figuré LAETITIA TEMPORVM : Pert. 4a, 17, 25, 33.

<sup>37</sup> RIC IV Alb. 51 et Sev. 677, 681, ANNONA AVG (IMP IIII du printemps 194) : même représentation avec *Annona* debout tenant des épis de blé et une corne d'abondance au-dessus d'un *modius*.

<sup>38</sup> RIC IV Alb. : 5, 53, 59, FORT REDVCI COS II et SC ; Sev. 703 ; à rapprocher de Nig. 23, 25, 26, FORTVNAE REDVCI, assise ou debout tenant un gouvernail et une corne d'abondance ; mais aussi 21, 22, 29, où elle tient un rameau au lieu du gouvernail ; 27, 28, debout avec un caducée et une corne d'abondance ; 30, caducée remplacé par une balance ; et 20, 24, où, assise, elle tient une patère et un rameau de lauriers. C'est le thème de Niger qui présente le plus grand nombre de variantes, auquel Sévère se devait de répondre après sa victoire ; mais il prit soin, pour cela, d'attendre des victoires contre un ennemi extérieur.

*Les frappes spécifiques à Clodius Albinus César*

Si l'on se tourne à présent vers le groupement des six thèmes réservés au seul Clodius Albinus César, ce sentiment s'approfondit et nous permet de soupçonner qu'il lui a également été largement imposé par Septime Sévère. Ce n'est pas forcément le cas de la première monnaie frappée, qui est probablement, comme nous l'avons vu, CONCORDIA. C'est un classique des périodes d'usurpation, mais aussi d'adoption ; il est donc tout particulièrement adapté à la mise en valeur de l'accord politique opéré entre les deux hommes au détriment de Pescennius Niger. La proclamation de la Concorde entre compétiteurs est une forme d'affirmation de la justesse de leur cause ; c'est aussi l'indication qu'une fin des guerres civiles est envisageable. Le camp de Septime Sévère montre qu'il vise à la paix et qu'il en fournit déjà la preuve par l'accord entre deux chefs de guerre qui auraient pu s'affronter. Cela met les partisans de Niger en difficulté : si celui-ci ne se rallie pas à Septime Sévère, reconnu à Rome et qui a su gagner à sa cause Albinus, c'est qu'il refuse la concorde et prend la responsabilité de prolonger les guerres. Cependant, Niger, parallèlement, ne néglige pas, lui non plus, de monnayer sur ce thème fondamental, montrant par-là que la Concorde doit s'établir sur sa candidature qui a fait l'objet d'un ralliement spontané de la part des Romains<sup>39</sup>.

La mention du consulat d'Albinus (COS), si elle ne résulte pas d'une erreur de gravure, est à placer avant le mois de janvier 194, donc entre octobre et décembre 193, comme la précédente. Elle fait l'objet d'une frappe importante dans les trois métaux qui met en avant la PROVID(entia) AVG(usta/i)<sup>40</sup>, soit une qualité qui n'est reconnue qu'à l'empereur auguste, c'est-à-dire à Septime Sévère lui-même : il est le candidat voulu par la Providence pour présider aux destinées de l'Empire en période de crise ; il est également inspiré par la *Providentia*, ou doué de la qualité de prévoyance qui le caractérise, dans sa capacité à anticiper et prendre les bonnes décisions. C'est ainsi qu'il a pourvu à l'adoption d'un de ses rivaux en tant que César. Une monnaie à l'effigie de ce César mentionnant la *Providentia Augusta*, même si elle a des précédents<sup>41</sup>, ne peut que mettre en valeur Septime Sévère qui n'est pas directement nommé.

Cette tendance du monnayage à ne reconnaître des qualités qu'au seul Auguste se renforce avec les types suivants, FORTVNAE AVG(ustae/i), doublés d'une représentation muette mais bien reconnaissable sur un revers mentionnant seulement

---

<sup>39</sup> RIC IV Alb. 62-63 : *Concordia* assise tenant la patère et une double corne d'abondance. Pour Niger, Nig. 12, *Concordia* debout à droite, levant la main et tenant une double corne d'abondance. Sévère ne frappe pas ce thème à son effigie avant la victoire sur Albinus ; il préfère insister sur des thèmes guerriers, réservant l'évocation de la concorde une fois celle-ci rétablie par l'élimination de ses rivaux : Sev. 103 (daté IMP VIII, après février 197 : *Concordia*, non nommée, tient la patère et une corne d'abondance), puis 108 (IMP X), qui est, de façon révélatrice, CONCORDIAE MILITVM.

<sup>40</sup> RIC IV Alb. 1, 50, PROVID AVG COS, *Providentia* debout à gauche, tenant un sceptre et une baguette au-dessus d'un globe. Il se peut qu'il s'agisse du premier thème frappé pour Albinus, mais il ne trouve pas de correspondant chez Sévère avant la mention IMP VIII, entre la fin 195 et l'année 196, alors que se prépare l'affrontement avec Albinus (Sev. 92).

<sup>41</sup> Les plus récents datant du début du règne de Commode (181-183), avec la même représentation, soit RIC III Comm. 355, 379 : PROV ou PROVID AVG de 183 ; mais aussi 7, 19, 32, 44, 50, 65, 78, 58, avec une titulature non spécifique et 301, 303, 305, 312, 317, 330, 336, 341 : PROV(identia) DEOR(um), de 180-181, etc. Pertinax a présenté un revers légèrement différent, adapté aux circonstances de son avènement : PROVIDENTIAE DEORVM, *Providentia* debout tendant les mains vers une étoile (RIC IV Pert. 10-11, 21-22, 29-31, 37-38, avec parfois des abréviations).

COS II<sup>42</sup> : on voit sur les deux monnaies la même représentation banale de *Fortuna* que pour la version de *Fortuna Redux* étudiée ci-dessus ; on peut penser que, même si cela n'est pas explicitement dit, *Fortuna*, qui gouverne le monde, protège les entreprises de l'Auguste, qui lui permettent de rétablir la prospérité. Il est possible que cette monnaie ait été frappée en lien avec la victoire de Sévère contre Pescennius Niger au printemps 194, lorsqu'il reçut sa IV<sup>e</sup> acclamation impériale, ou, plus sûrement, lors des premières victoires contre les Arabes et les Adiabènes, durant l'été suivant. Ne pouvant directement se vanter dans son monnayage d'une victoire contre un autre Romain, ou n'ayant pas encore achevé la campagne contre un ennemi extérieur qui lui permette de célébrer un triomphe à Rome, Sévère a pu être tenté d'utiliser le monnayage de son César pour mettre sa bonne fortune en avant<sup>43</sup>. Il aurait alors attendu une victoire complète, à la fin de la campagne orientale, pour frapper le thème de *Fortuna Redux*, que nous avons déjà vu et qui annonce son retour à Rome. L'exaltation de FELICITAS, debout et tenant un caducée et un sceptre<sup>44</sup>, s'inscrit, nous semble-t-il, dans la même logique que *Fortuna* : ses attributs ont également trait à la prospérité (le caducée) et au pouvoir (le sceptre) ; non seulement cette représentation est la même que celle de *Saeculi Felicitas*, dont elle figure comme un doublon appauvri, mais de plus, il n'y a que Septime Sévère qui puisse se dire véritablement *Felix*, de par ses victoires guerrières. Albinus ne peut prétendre y avoir contribué qu'en ne s'étant pas opposé à lui ; il peut, à la rigueur, louer la *felicitas* qui lui a permis de devenir César sans avoir à affronter Sévère, ainsi que Sévère lui-même le rappelle dans un discours que lui prête Hérodien<sup>45</sup>.

Deux thèmes plus personnels apparaissent enfin, qui ne concernent que le seul Clodius Albinus. Tous deux frappés en argent et en bronze, ils sont relatifs à des divinités : MINER(ua) PACIFER(a)<sup>46</sup> et *Aesculapius*, non nommé mais reconnaissable à ses attributs<sup>47</sup>. Il pourrait s'agir de divinités particulièrement prisées du César, mais sur lesquelles nous ne pouvons que faire des conjectures. Mattingly a supposé qu'Esculape ferait allusion à Apollon Grannus et indiquerait une autorité possible sur la Gaule<sup>48</sup>. Cela semble d'autant plus douteux qu'Albinus n'est sorti de son île qu'au moment de l'usurpation. Esculape n'apparaît que trois fois dans les précédents

<sup>42</sup> RIC IV Alb. 3, COS II : *Fortuna* assise à gauche tenant un gouvernail sur un globe et une corne d'abondance, une roue sous son siège ; et 6 : FORTVNAE AVG COS II, même représentation mais sans roue.

<sup>43</sup> *Fortuna* fait l'objet d'une frappe de la part de Sévère à partir de la VII<sup>e</sup> acclamation impériale, qui clôt fin 195 la première campagne parthique ; cette frappe se poursuit jusqu'à IMP X mais sans nommer la déesse, reconnaissable seulement à sa titulature (RIC IV Sev. 69, 71A, 84, 104, 115A, 706, 709, 713, 714, 717, 723A) ; le même procédé s'observe avec Minerve, nommée chez Albinus seulement (Sev. 49, 53, 61 etc.) : voir ci-dessous à la note 46.

<sup>44</sup> RIC IV 4, 52, 58 : FELICITAS, debout, la déesse tient un caducée et un sceptre, comme SAECVLI FELICITAS.

<sup>45</sup> Her. 3.6.3.

<sup>46</sup> RIC IV Alb. 7, 54, 60 : MINER PACIF COS II et SC, Minerve casquée debout à gauche, un bouclier au sol à droite, tenant un rameau d'olivier et une lance.

<sup>47</sup> RIC IV 2, 57 : COS II et SC : Esculape debout à gauche, tenant une baguette laurée avec un serpent lové.

<sup>48</sup> RIC IV p. 41-42, Minerve incarmerait l'Espagne, et *Saeculum Frugiferum* l'Afrique. L'idée provient sans doute de l'influence d'Otto Theodor Schulz, *Vom Prinzipat zum Dominat. Das Wesen des römischen Kaisertums des dritten Jahrhunderts*, Paderborn, F. Schöningh, 1919, p. 183, qui croyait à un grand commandement du César sur la Bretagne, les Gaules et l'Espagne, et que critique Ursula Schachinger, « Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 97 (voir également p. 116, où l'assimilation d'Esculape à Apollon Grannus est justement rejetée). Il n'y aurait d'ailleurs aucune monnaie pour évoquer la Bretagne.

monnayages : sous Galba, on peut supposer qu'il affirmait veiller sur la parfaite santé de celui qu'on considère comme un vieil homme ; chez Hadrien, dans un cistophore d'Éphèse, on peut penser que cela a un rapport avec la visite de l'Aesclepeion de Pergame à une époque (128-132) où Hadrien était déjà malade ; mais Sévère s'est peut-être inspiré d'un précédent d'Antonin, qui avait frappé monnaie à l'effigie de son gendre Marc Aurèle, son César en 157-158<sup>49</sup>. Septime Sévère, âgé de douze ou treize ans à l'époque, en a peut-être tiré des leçons que nous ignorons. La référence à ce dieu ne devait pas être du goût de Clodius Albinus, que l'on pouvait à bon droit imaginer malade, et elle fait partie de celles qu'il abandonna, une fois élevé à l'Empire par ses troupes. En revanche, Minerve qui apporte la paix fut conservée ; c'est d'ailleurs la seule divinité guerrière qui soit propre à Albinus dans un monnayage soigneusement encadré par Sévère afin de ne mettre que lui-même en valeur. On pourrait donc y voir l'affirmation d'une dimension militaire du César, comme chez Domitien, s'il ne fallait également prendre en compte l'émission parallèle, de la part de Sévère, de monnaies à l'invocation de MARS PACATOR, Mars le pacificateur<sup>50</sup>. Les deux divinités semblent faire couple pour dire que la paix vient de l'usage efficace des armes sous la protection des dieux : à Sévère revient la part masculine et à Albinus, la part féminine moins brillante. Si le César décida de maintenir cette frappe une fois devenu empereur, la raison pourrait ne relever que de la pure superstition, car il peut se révéler dangereux de s'aliéner une divinité guerrière en pleine usurpation ; c'est d'ailleurs aussi ce qui peut expliquer que Sévère fasse figurer l'effigie de Minerve (mais sans légende) sur ses propres monnaies à cette époque<sup>51</sup>.

### *Richesse et abondance du monnayage de Sévère*

Face à cette relative pauvreté du monnayage d'Albinus, celui de Sévère évolue avec souplesse en appuyant le cours des événements d'une tonalité martiale : cela vaut aussi bien pour le nombre d'émissions que de types.

Ceux qui sont communs à l'empereur et à son César – au nombre de six – sont noyés dans cette surabondance dont la chronologie est scandée par les acclamations impériales qui sont autant de victoires militaires. Les premières frappes au nom du César, alors qu'il n'est pas encore Consul II, ou avant la première victoire contre Niger, s'insèrent dans le premier monnayage sévérien qui avait suivi la victoire sur Didius Julianus. Si le monnayage de *consecratio* de Pertinax<sup>52</sup>, de pure circonstance, n'est pas poursuivi, ses mots d'ordre, *Saeculum Frugiferum* ou *Romae Aeternae*, sont repris, nous l'avons vu. De même, le monnayage qui avait servi à récompenser les légions qui

---

<sup>49</sup> RIC I<sup>2</sup> Gal. 486-488, RIC II Hadr. 481, RIC III Ant. 1341, à l'effigie de Marc Aurèle *Caesar* en 156-157 : c'est sans doute le modèle de Sévère parmi ces trois uniques figurations d'Esculape.

<sup>50</sup> RIC IV Sev. 33 (IMP III) et 45 (IV) ; encore une fois, ces monnaies se comprennent encore mieux face à Pescennius Niger, qui frappe abondamment à l'invocation de Mars (Nig. 51-52, MARTI AVGVSTO ; 53, MARTI INVI[cto] ; 54-56, MARTI VICTORI), mais aussi de Minerve : 59-61, MINER(uae) VICTRIS. Sévère y répond par Mars et Minerve qui apportent la paix, mais en se réservant la part masculine du « couple » divin.

<sup>51</sup> Dans l'émission qui suit celle dans laquelle apparaît *Mars Pacator* : RIC IV Sev. 49, IMP IIII TR P II, puis 53 TR P III, 685) ; elle est alors accompagnée d'une monnaie de la même date représentant Mars Pater (46, 683), qui continue d'être frappée par la suite jusqu'à IMP VIII.

<sup>52</sup> RIC IV Sev. 24, 660.

avaient soutenu Sévère<sup>53</sup> n'a pas de raison d'être repris ; il avait d'ailleurs fait l'objet d'une frappe abondante qui a permis une large diffusion : c'est à Sévère que toutes les légions ont prêté serment, y compris les trois légions dont disposait Albinus. Les habitants de l'Empire le savent bien qui ont entre les mains, depuis plusieurs mois, les monnaies énumérant les légions dont Sévère a disposé dès le début de son usurpation et grâce auxquelles il a pu conquérir le pouvoir. Celles de Clodius Albinus n'y figurent pas, mais leur consentement à reconnaître le nouvel empereur les place, elles aussi, dans un lien de *Fides* que les monnaies continuent de diffuser sous l'invocation à FIDEI LEG(ionum)<sup>54</sup>. Une autre forme de récompense que l'empereur peut seul décider d'octroyer est la LIBERAL(itas) AVG(usta/i), qui se traduit par des largesses au peuple de Rome, après la victoire de juin 193. Sévère frappe à nouveau ce thème, qu'il se réserve, à l'occasion de son second consulat, daté du 1<sup>er</sup> janvier 194, mais sans y associer Albinus, pourtant devenu César<sup>55</sup>. Celui-ci doit se contenter de CONCORDIA et de PROVID(entia) AVG(usta/i), soit de la mise en valeur de l'entente régnant entre l'empereur et son César et de la prévoyance du seul Auguste, c'est-à-dire de Sévère.

Cette politique se poursuit durant la campagne contre Pescennius Niger, que l'on peut suivre grâce à la mention des trois nouvelles acclamations impériales qui la scandent. Ainsi, la frappe de VICT(oria) AVG(usta/i) vient-elle scander chaque nouvelle étape de la confrontation avec Niger<sup>56</sup>. De même poursuit-il DIS AVSPICIBVS, au moyen duquel il affirme que les dieux lui sont favorables. Ce sont ces dieux qui ont voulu que Sévère obtienne l'Empire et qui le soutiennent dans cette nouvelle étape pour rétablir le consensus à son profit : la représentation d'Hercule et de Bacchus avec leurs attributs peut indiquer une dévotion personnelle de l'empereur envers ces dieux spécifiques de sa ville natale, et notamment envers Bacchus, qui réapparaît dans l'émission suivante accompagné de la légende LIBERO PATRI<sup>57</sup> ; ces deux monnayages offrent un répondant idéal à la frappe du thème de *Saeculo Frugifero* avec des attributs spécifiques à la ville d'Hadrumète, si c'est bien l'interprétation qu'il faut en donner, mais aussi à Niger, qui avait mis en avant le soutien d'APOLLINI SANCTO, l'Apollon d'Antioche. D'ailleurs, après la victoire finale, Sévère rétorque à Niger *post mortem* que c'est finalement lui que le dieu a choisi avec APOLLINI AVGVSTO<sup>58</sup>. Si c'est à la même époque qu'ont lieu les frappes pour Albinus montrant Esculape, le parallèle entre le dieu solaire et le guérisseur des malades n'est certainement pas fait pour valoriser le César de Bretagne.

Mais ce qui semble le plus important, durant cette campagne, c'est la mobilisation de thèmes liés à la souveraineté et à la force militaire. Parallèlement à LIBERO PATRI ou AFRICA<sup>59</sup> apparaissent des références claires à Rome et à ses

<sup>53</sup> RIC IV Sev. 2-17.

<sup>54</sup> RIC IV Sev. 1, 651, 658 : *Fides* tient une victoire et un étendard.

<sup>55</sup> RIC IV Sev. 18, 653, 654, puis LIBERAL AVG COS II, 662 (IMP) et 27 (IMP II), montrant sans doute que le versement se fait en plusieurs fois et en son seul nom.

<sup>56</sup> *Victoria Augusta*, parfois sans légende spécifique, apparaît en lien avec les diverses acclamations impériales : IMP (RIC IV Sev. 663, 665), IMP II (24, 28, 29, 667), IMP III (30, 36, 38, 672), IMP IIII (42, 56A). Une fois de plus, il faut y voir une réponse au monnayage de Pescennius Niger, Nig. 83-87 : VICTORIAE ; 82, 88 : VICTORIA/AE AVG ; et 81 : VICTOR(ia/ae) IVSTI AVGVSTI, avec de nombreuses variantes.

<sup>57</sup> DIS AVSPICIBVS COS II : RIC IV Sev. 661 (IMP), 25, 666 (IMP II), 31, 669 (IMP III) ; LIBERO PATRI : 27A (IMP II), 32 (IMP III), 44 (IMP IIII).

<sup>58</sup> RIC IV Nig. 2a, 2b, 2c, contre Sev. IMP IIII (40, 47, 51, 682) et IMP V (59, 699).

<sup>59</sup> RIC IV Sev. 668 (IMP III), 676, 680 (IMP IIII). *Africa* apparaît peut-être pour ne pas en laisser

dieux protecteurs : GENIVS P(opuli) R(omani), le génie protecteur du peuple romain, rarement mobilisé, mais souvent en contexte de guerre civile<sup>60</sup>, Jupiter<sup>61</sup> et ROMAE AETERNAE, jusque-là laissée – peut-être – au seul Albinus, mais qu’il devient utile d’opposer à son compétiteur d’Orient<sup>62</sup>. Car ce dernier met en avant IOVI CONSERVATORI, IOVI PRAE(sidi) ORBIS et même IOVI CAP(itolini) PR(aesidi) VRB(is)<sup>63</sup>. La dimension polémique joue donc à plein entre celui qui prétend, à bon droit, avoir été appelé à l’Empire par le libre choix des Romains, et Sévère qui lui rappelle que les dieux – notamment Jupiter qui lui remet le globe<sup>64</sup> – lui ont donné la victoire et le pouvoir. L’empereur africain fait également effectuer une nouvelle frappe exaltant, sous l’invocation de VIRT(us/uti) AVG(usta/i), la vertu militaire qui lui est propre comme ses victoires le démontrent<sup>65</sup>. Ce sont ces victoires, dues au soutien de MARS PACATOR, Mars pacificateur, qui lui ont permis de rétablir la paix, nommée à bon droit PACI AVGVSTI<sup>66</sup>. À cette date, Septime Sévère contrôle tout : les frappes de MONET(a/ae) AVG(usta/ae) puis d’ANNONA(ae) AVG(usta/ae)<sup>67</sup> font savoir à Rome que c’est de son fait que, depuis l’Orient, l’argent et le blé affluent à nouveau vers la Ville grâce à la prise de contrôle d’Alexandrie. Toutes ces monnaies peuvent être vues comme des répliques à Niger<sup>68</sup>, mais elles ne sont pas sans conséquences sur la figure et la position de Clodius Albinus, qui ne peut se réclamer alors que d’Esculape... Peut-être conscient de ce décalage humiliant, Sévère n’évoque Jupiter que de façon discrète, sans lui adjoindre de légende.

Après la victoire définitive contre Niger, il semble, en effet, s’être fait discret dans l’atelier monétaire de Rome<sup>69</sup>. Il est certes représenté dans une posture guerrière, avec lance et globe, démontrant la prétention universelle de son *imperium*, mais dans

---

l’exclusivité à Albinus, plus certainement, sans doute, pour montrer aux Romains et à Niger qu’il contrôle cette province stratégique pour l’approvisionnement et dont il est natif.

<sup>60</sup> RIC IV Sev. 26 (IMP II), 43 (IMP III) : GENIVS P R ; à rapprocher de sa première apparition pendant le *bellum Neronis* (RIC I<sup>2</sup> Civ. Wars 1, 16-22, 43-48, puis RIC II<sup>1</sup> Vesp. 1353-1356) ; il est mobilisé par Trajan, Hadrien, Antonin et Marc, la plupart du temps sans être nommé, sauf RIC II Hadr. 249 des années 134-138 et RIC III Ant. 70-71, 568a, 661, 682-683 et 801.

<sup>61</sup> RIC IV Sev. 25 (IMP III), où Jupiter apparaît, non nommé, avec sceptre et globe, avec une importante variante où Jupiter remet le globe à l’empereur (35 IMP III) ; et enfin 34 (IMP III) et 48 (IMP III), où Jupiter tient le sceptre et la victoire.

<sup>62</sup> RIC IV Sev. 671, daté par IMP III.

<sup>63</sup> RIC IV Nigr. 43 et 41-42. IOVI CAP PR VRB, « Jupiter Capitolin qui préside aux destinées de la Ville [de Rome] », est un type non référencé dans le RIC mais vendu aux enchères : ventes Calico 2406, Bland, Burnett *et al.* 1987, 68, groupe 2 n° 4 ; voir Clare Rowan, *Under Divine Auspices : Divine Ideology and the Visualisation of Imperial Power in the Severan Period*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 226, qui semble insister, là aussi, sur le consensus venant de Rome, tête de l’Empire et dont l’*imperium* est donné par *Iuppiter Capitolinus*.

<sup>64</sup> RIC IV Sev. 35, voir à la note 61.

<sup>65</sup> RIC IV Sev. 39, 673-675 (IMP III).

<sup>66</sup> RIC IV Sev. 33, 45 et 37, 54.

<sup>67</sup> RIC IV Sev. 670 (IMP III), 678, 679, 684 (IMP III), qui répond à MONETAE AVG de Nig. 62-67. ANNONA AVG : 677, 681 (IMP III). Albinus, on l’a vu, s’y retrouve probablement associé pour la plus grande gloire de Sévère (Alb. 51).

<sup>68</sup> Bien qu’il faille également tenir compte du monnayage oriental de Sévère (ateliers d’« Emèse », Laodicée et Alexandrie). Mais celui-ci interfère peu avec la problématique d’Albinus et s’entend plus comme une reprise, pendant les combats ou après la défaite, des revers de Niger.

<sup>69</sup> À part une monnaie le représentant, sans légende, avec la lance et le globe : RIC IV Sev. 50 (IMP III TR P II : avant le 10 décembre 194).

une seule monnaie sans légende spécifique<sup>70</sup>. Sévère préfère affirmer indirectement que le dieu Mars est son père (MARS PATER) – et c’est alors qu’il fait également une place à Minerve sans la nommer<sup>71</sup>. De nouvelles thématiques importantes apparaissent alors, qui vantent les premières victoires contre des peuples de l’Empire parthe, les Arabes et les Adiabènes, et le fait que cela a permis d’assurer la *SECVRITAS PVBLICA*<sup>72</sup>. Comme il est de tradition, Sévère a évité de trop mettre en avant, à Rome, le thème de sa victoire dans une guerre civile, pour préférer exploiter les thèmes de la paix retrouvée à l’occasion d’une victoire dans une guerre extérieure<sup>73</sup>. C’est probablement alors qu’Albinus est associé à ces victoires par la proclamation sur les monnaies à son effigie de la *FELICITAS* et de la *FORTVNA* de l’Auguste, ce qui ne pouvait se faire dans le contexte fratricide des guerres civiles. Avec les deux émissions suivantes de l’été 195 et de l’automne 195, les victoires sont là : IMP V puis VII (sous-entendant VI et VII), et avec elles l’annonce de la rupture entre l’empereur et son César à l’initiative du premier, comme nous allons le voir<sup>74</sup>. Les monnaies de la V<sup>e</sup> acclamation impériale sont, pour la plupart, des reprises de thèmes des précédentes émissions, comme on peut le voir sur le tableau, sauf deux : *SAECVLI FELICITAS*, qui est sans doute l’occasion d’une des dernières frappes communes avec Albinus ; c’est le thème le plus vague et le moins « impérial » de toute la frappe, qui opère comme une reprise de l’évocation du *Saeculum frugiferum*<sup>75</sup>.

Le second thème nouveau est autrement lourd de menaces : il présente Sévère comme le fils du divin Marc Aurèle, montrant que l’adoption posthume dans la famille antonine a eu lieu dont Albinus est, de fait, exclu. Cela est encore plus net dans l’émission suivante, où la légende *DIVI M PII F* domine et accompagne des représentations montrant Rome couronnant Sévère, Mars avec un trophée, la victoire avançant ou *Felicitas*, le pied sur une proue<sup>76</sup>. La dernière frappe commune intervient sans doute alors, qui annonce le retour victorieux de l’empereur (*FORTVNAE REDVCI*)<sup>77</sup>. Mais il ne peut donner le change, car la logique même de ces frappes

<sup>70</sup> *RIC* IV Sev. 50 (IMP III)

<sup>71</sup> *RIC* IV Sev. 33 (IMP III) et 45 (IMP III) ; *MARS PATER* : 46, 683 (IMP III), qui répond aux invocations de Niger à Mars, voir note 50. Sev. 49 (IMP III), Minerve, dont nous avons vu qu’elle faisait aussi l’objet d’une frappe de Niger.

<sup>72</sup> *RIC* IV Sev. 41, 55, 56.

<sup>73</sup> La note 68 permet de voir qu’il n’en a pas été de même en Orient. Le décompte des acclamations impériales de Sévère a, certes, permis de scander les victoires de la guerre civile et de creuser l’écart avec Albinus, mais ces acclamations ont eu lieu au sein des troupes et n’ont fait l’objet que d’une simple mention abrégée (*IMP*, *IMP II*, etc.) dans la titulature. Après la victoire complète sur Niger, Sévère doit faire profil bas pour ne pas paraître se réjouir d’une victoire dans une guerre civile : il se conforme ainsi – provisoirement – aux usages et soigne son image face au Sénat qui est sensible à ces détails. On peut supposer qu’il agit ainsi parce qu’il doit encore se défaire d’Albinus. Lorsqu’il triomphera de ce dernier, il prendra moins de précaution.

<sup>74</sup> Ce dont Leonhard Schumacher, « Die politsche Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 118 et 368, convient également.

<sup>75</sup> *RIC* IV Sev. 692, 698 (IMP V), 710, 711 (IMP VII) ; il s’entend, lui aussi, comme une reprise d’un des thèmes de Niger : Sévère reprend le croissant aux sept étoiles de ce dernier en 360, 416-418 et 629 (ateliers d’Emèse et de Laodicée) ; cf. Niger : 73-74.

<sup>76</sup> *RIC* IV Sev. 686 (IMP V) : *DIVI M PII FIL*, Rome assise tenant une victoire ; repris en 700, 702a (IMP VII), en compagnie d’autres revers de même légende : 702ab ; 65 ; 66 ; 701, 712.

<sup>77</sup> *RIC* IV Sev. 703 ; le type est plus précoce et abondant dans les ateliers d’Orient (355, 376-388, daté TR P ou TR P II et COS II), ce qui est normal car Sévère n’a pas encore l’intention, à cette date, de revenir à Rome.

montre que l'affrontement avec Clodius Albinus – ou son élimination sans affrontement – est devenu inévitable.

Si l'on dresse maintenant un bilan de ce monnayage du temps du règne conjoint, mais du point de vue de Sévère, on constate que ce dernier a présidé à la frappe d'au moins trente-cinq thèmes différents (sans compter ceux qui sont attribuables au commencement de son règne ni les refrappes), contre douze pour Albinus ; seuls six peuvent être considérés comme communs. Lors de l'adoption en tant que César, Albinus a tout d'abord bénéficié d'une modification de titulature et de quatre thèmes dont deux en commun avec une adaptation personnalisée – *Concordia* et *Providentia Augusta* qui s'inscrivent dans la tradition des adoptions à l'Empire – et deux thèmes qui justifient ce combat commun par la volonté de venger Pertinax, dont l'œuvre est continuée par la poursuite de l'avènement d'un *Saeculum Frugiferum* et d'une lutte contre Niger au nom de la *Roma Aeterna*. Ce sont d'ailleurs des thèmes également utilisés par Niger, à qui on ne peut les laisser. Albinus a peut-être droit à une adaptation d'un des types en référence à sa région d'origine, mais qui le « déromanise » un peu, tandis que Sévère laisse peu paraître, à cette époque, ses origines africaines si l'on tient compte de l'abondance de ses frappes<sup>78</sup>. Il affirme, au contraire, sa pleine possession de l'*imperium* et du pouvoir légitime en frappant des thèmes militaires, en récompensant les soldats et en faisant frapper des monnaies relatives à la *consecratio* de Pertinax. On observe alors que la *Concordia* affichée ne l'est pas sur un pied d'égalité : elle concerne le seul Albinus, qui est comme une prise de guerre de Sévère, un empereur par ailleurs caractérisé par sa prévoyance ; c'est lui qui a pensé à consolider le pouvoir dans l'intérêt de tous en adoptant, comme César, celui qui aurait pu être son rival. Cette tendance se confirme dans la suite du monnayage romain, où la plupart des vertus impériales mises en avant au revers des monnaies d'Albinus exaltent, en fait, le seul Auguste qui pourvoit à l'alimentation de Rome, revient victorieux de la guerre parce qu'il est soutenu par *Fortuna*, parce qu'il est *Felix*, et rétablit la *Felicitas* du *Saeculum*. Albinus, à côté de ces proclamations martiales, doit se contenter d'une contrepartie féminine avec Minerve, et peu agressive avec Esculape.

L'ensemble démontre que Sévère contrôle tout. Il s'est attribué les types de revers les plus significatifs et en grand nombre : 37 en tout à partir du second consulat, dont 16 vantant ses qualités militaires<sup>79</sup>, 6 une légitimité d'empereur romain<sup>80</sup> et 5 sa filiation avec Marc Aurèle<sup>81</sup>. Il laisse à Albinus 8 types de moindre valeur, les 4 qu'ils ont alors en commun étant très largement minoritaires et contribuant indirectement à exalter l'Auguste.

Le monnayage d'Albinus Caesar n'est pas ce qu'il prétendait être au début. Ce n'est en aucun cas un monnayage successoral qui reconnaîtrait des qualités de chef à celui qui a été choisi par l'empereur en titre ; il n'y a entre les deux hommes aucun lien

---

<sup>78</sup> Ces origines sont repérables par l'évocation de Bacchus/Liber Pater et d'Hercule, les dieux protecteurs de la ville de Leptis Magna, dont Sévère est natif (*RIC* IV Sev. 27, 32, 44 ; 25, 31, 661, 666, 669) et par un revers représentant *Africa* (668, 676, 680).

<sup>79</sup> VICT AVG, VIRT AVG, l'empereur debout avec une lance et un globe, Jupiter avec un sceptre et un globe, ou avec un sceptre et une victoire, MARS PACATOR, MARS PATER, Mars avec un trophée, Minerve, ARAB ADIAB, PART ARAB PART ADIAB, SECVRITAS PVBLICA et PACI AVGVSTI, VIRTVTI AVG avec Rome couronnant Sévère, FORTVNAE REDVCI, Victoire avançant. On pourra se référer au tableau fourni en annexe.

<sup>80</sup> LIBERAL AVG, GENIVS P R, Genius sacrificant, MONET AVG, APOLLINI AVG, ANNONA AVG.

<sup>81</sup> Voir les différents thèmes associés ci-dessus, auxquels il convient d'ajouter la *consecratio* de Pertinax puis de Commode.



familial tissé après deux ans d'association au pouvoir, ce qui se conçoit plus encore si l'on tient compte de la proximité en âge des deux hommes. Dans une situation proche, Marc Aurèle et Lucius Verus étaient dans un lien de beau-père à gendre, avec seulement neuf ans de différence d'âge, et cela ne fut pas sans tension<sup>82</sup>. Le modèle dont ce monnayage serait le plus proche – et qui permettrait de le justifier sans insulter la *dignitas* du César – pourrait être celui de Marc auprès d'Antonin, en ce que, contrairement à celui d'Aelius Caesar auprès d'Hadrien, il repoussait la perspective d'une succession dans le lointain. Mais Marc bénéficiait d'une position au sein de la *Domus* en tant que gendre d'Antonin, et il était associé à la puissance tribunitienne depuis la naissance de son premier enfant<sup>83</sup> ; de plus, il est à noter l'absence de toute monnaie associant les effigies de Sévère et d'Albinus, que ce soit sur un avers et un revers ou en les figurant tous deux au revers dans un signe de *concordia* ou dans l'accomplissement d'une quelconque charge leur incombant.

### L'usurpation de Clodius Albinus

#### *Une mise à l'écart progressive*

Si l'on considère à présent l'usurpation de 195 et ce que les monnaies nous disent de son origine, force est de constater que la position d'Albinus en tant que César était devenue très inconfortable après les victoires de 194, tant sur Niger que contre les peuples de l'Empire parthe ; Septime Sévère n'avait plus besoin de lui<sup>84</sup>. Au contraire, après les purges rendues nécessaires par la défaite de Niger en Orient, Clodius Albinus risquait maintenant de faire figure de rival susceptible de rallier des mécontents, surtout à Rome où le légat de Syrie comptait probablement des soutiens<sup>85</sup> – c'est peut-être de cette période que date la popularité d'Albinus auprès du Sénat<sup>86</sup>. Il est certain qu'une parenthèse se clôt alors, qui s'était ouverte avec la mort de Commode. Comme lors de la chute de Néron, dernier des Julio-Claudiens, on avait pu croire discréditée l'idée d'une succession dynastique au trône : Pertinax n'avait pas nommé son jeune fils César<sup>87</sup>, Didius Julianus avait certes frappé monnaie au nom de sa femme et de sa fille, sur le modèle des Antonins, mais il avait été rapidement éliminé et n'avait jamais été unanimement considéré comme un empereur à part entière. L'adoption d'Albinus en tant que César laissait penser qu'on pouvait en revenir à un idéal d'adoption du plus méritant hors de tout lien du sang, comme Nerva l'avait fait avec Trajan. Mais la prégnance du modèle légué par plus de quatre-vingts ans de pratique restait trop forte et Sévère décida, au printemps 195, de faire de sa femme Julia Domna une *Mater*

<sup>82</sup> Philostrate, *Vie des sophistes*, trad. Wilmer C. Wright, Cambridge (MA)-London, Loeb, 1921, 2.560, à rapprocher de Dion-Xiph. 71.3.1<sup>2</sup>, de HA *V. Veri* 10.5, et d'Her. 4.5.6 : tous font état de rumeurs d'élimination de Verus.

<sup>83</sup> En 145, Marc devient Consul II ; le 10 décembre 147 commence sa I<sup>e</sup> puissance tribunitienne.

<sup>84</sup> C'est ce que disent les sources grecques : Dion-Xiph. 75.4.1-2 ; Her. 3.5.2.

<sup>85</sup> Si l'on songe qu'il fut acclamé « spontanément » par le peuple réuni dans le Cirque : Dion-Xiph. 73.13.5, Her. 2.7.2 ; voir également HA, *V. Iul.* 4.2-8, *V. Nigr.* 2.2-3.

<sup>86</sup> Même s'il est probable que c'est en raison de ses origines patriciennes qu'il bénéficie de cette popularité parmi les sénateurs, ainsi que toutes les sources l'affirment : ainsi Dion 75.8.3-4 ; Her. 2.15.1-2, 3.5.2 et 8.1 ; HA *V. Seu.* 12.1-13.9, *V. Alb.* 7.2, 12.1-5, 13.3.

<sup>87</sup> Mais il n'avait pas exclu de le faire une fois que celui-ci en aurait été jugé digne : HA *V. Pert.* 6.9.

*Castrorum*, ou « mère des camps », à l'instar de Faustine vingt ans auparavant<sup>88</sup>. C'était une décision capitale.

Ce titre, en effet, lorsqu'il fut dévolu à Faustine le 14 avril 175, fut le prélude à l'adoption officielle de Commode en tant qu'associé à l'Empire de son père Marc, dans le contexte de l'usurpation d'Avidius Cassius<sup>89</sup>. Septime Sévère, âgé à l'époque d'une trentaine d'années, ainsi que tous ses contemporains, pouvaient y voir la procédure normale, continuant la politique en vigueur, déjà, au temps d'Antonin le Pieux. Seulement, cela signifiait la rupture avec la politique suivie jusque-là vis-à-vis d'Albinus. Si la femme de Septime Sévère était célébrée en tant que « mère des camps », cela mettait en valeur sa place dynastique dans le nouveau règne, d'autant qu'elle était mère de deux jeunes enfants, ainsi placés en position d'héritiers au trône : Bassianus, le futur Caracalla, âgé de sept à huit ans, et Geta, son cadet d'un an. On peut supposer, si la date est confirmée, qu'il s'agit du premier pas dans l'affirmation d'une politique dynastique, dont le second est l'adoption posthume de Sévère dans la famille des Antonins, qui laisse sa trace dans le monnayage à l'été 195. Délaissant la filiation avec Pertinax, qui n'a servi que de prétexte au déclenchement de l'usurpation de 193, le nouvel empereur s'affirme, en effet, fils de Marc Aurèle et donc frère de Commode<sup>90</sup>. Sévère change donc de titulature sur les monnaies et les inscriptions et, poursuivant dans la même logique, il réhabilite Commode, deux ans seulement après la *damnatio memoriae* dont il avait été victime. Ses statues sont relevées et ses inscriptions martelées sont regravées<sup>91</sup>. Clodius Albinus, qui n'est pas concerné par l'adoption, se trouve clairement mis à l'écart.

On imagine aisément la surprise qui saisit les sénateurs qui avaient pu croire à la fin des guerres et à un nouveau règne plus consensuel. Tous ceux qui s'étaient prononcés avec véhémence pour la déchéance symbolique de Commode, l'empereur assassiné, faisaient maintenant figure d'ennemis de la nouvelle dynastie continuée. Certaines sources nous disent que c'est Albinus qui prit l'initiative de l'usurpation, mais ces éléments, auxquels on peut ajouter l'envoi, par Sévère, d'un sicaire pour le faire

---

<sup>88</sup> *BGU* 2. 362, p. 11, l. 15 *sq.*, à compléter par *CIL* 8 26498 (Thugga) : « Pro salute Imp(eratoris) Caesaris L(uci) Septimi Severi Pertinacis Aug(usti) Parthici Arabic[i] Parthici Adiaben[ici] pont(ificis) max(imi) tri[b(unicia) pote]st(ate) III co(n)s(ulis) II p(atris) p(atriciae) [[et D(ecimi) Clodii Septimi Albini Caes(aris)]] et Iuliae [Domnae Aug(ustae) matris castr]orum [...] ». La III<sup>e</sup> puissance tribunicienne commence le 10 décembre 194 et s'achève le 9 décembre 195 ; Clodius Albinus était donc encore associé au pouvoir après le 14 avril 195, mais son nom a pu être martelé dans les mois qui ont suivi la gravure. Voir aussi Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 363-364 ; Anne Daguët-Gagey, *Septime Sévère*, *op. cit.*, p. 251, n. 14.

<sup>89</sup> Dion-Xiph. 71.10.5 ; HA *V. Marc.* 26.8. Sur les monnaies (*RIC* III Marc 1659-1662), elle est représentée debout en train de sacrifier devant trois étendards, puis après sa mort, assise tenant un globe surmonté d'un phénix et un sceptre devant les mêmes étendards (751-753 et 1711-1712).

<sup>90</sup> Cela intervient d'après les monnaies après la V<sup>e</sup> acclamation impériale (été 195) et fut confirmé à l'automne 195 (IMP VII) avant la IV<sup>e</sup> puissance tribunitienne du 10 décembre 195. Cependant le *cognomen* abrégé PERT continue de figurer sur la titulature monétaire jusqu'à la fin de 198 selon le *RIC* IV, p. 105 et 193 ; il disparaît avec IMP XI. La première mention épigraphique est, selon Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 365, *CIL* 8 9317 (Tipasa), qui date de la VI<sup>e</sup> acclamation impériale.

<sup>91</sup> Dion-Xiph. 75.7.4-8.4 ; HA *V. Seu.* 12.8 et 14.1. Il est probable que Sévère ait attendu sa victoire sur Albinus pour justifier un acte si pénible pour les sénateurs dont témoigne le monnayage, *RIC* III Comm. 736a : M COMMODO ANT FELIX AVG BRIT PP, buste de Commode/ CONSECRATIO, Vesta avec un sceptre sacrifiant ; 72 : M COMMODO ANTO AVG PIVS FELIX, buste/ CONSECRATIO, aigle sur un globe.

éliminer<sup>92</sup>, montrent que s'il en fut ainsi, Albinus ne fit que prendre les devants d'une évolution qu'il savait inéluctable, et les monnaies permettent de dire que la rupture intervint avec certitude après l'été 195, lorsque l'adoption antonine fictive, dont Albinus était exclu, fut proclamée sur le monnayage. Nous ne possédons pas la date de la proclamation impériale de l'ancien légat de Bretagne, mais elle intervint sans doute entre la fin de l'année 195 et la chute de Byzance, au cours de l'année 196, qui valut à Sévère sa VIII<sup>e</sup> acclamation impériale et fut l'occasion de frapper un monnayage associant son fils aîné à la titulature par la mention des AVGG(usti), c'est-à-dire de l'Auguste et de son nouveau César<sup>93</sup>.

Albinus devint alors un ennemi public (*hostis publicus*). C'était, pour tous les Romains, le signal d'une reprise des hostilités au plus grand désespoir des habitants de Rome, comme le démontre le récit de la manifestation de mécontentement qui eut lieu dans le Cirque la veille des *Saturnalia*, la veille du 17 décembre d'une année qui peut être 195 ou 196<sup>94</sup>. Ce qui n'était que déploration de la guerre civile fut probablement interprété par Sévère comme une manifestation de soutien à la cause d'Albinus, censée être populaire auprès des sénateurs. D'autant que le Cirque avait été le lieu où le peuple de Rome en avait spontanément appelé à Niger à la fin de mars 193...

### *L'activité monétaire de Clodius Albinus empereur*

L'activité monétaire de Clodius Albinus en tant qu'Auguste est donc à placer globalement dans l'année 196 et provient de l'atelier de Lyon, qui n'avait plus fonctionné depuis 78, mais qu'Albinus remit en service après avoir fait passer ses

<sup>92</sup> Her. 3.5.3-8 ; HA *V. Alb.* 7.2-8.4. Dion-Xiph. 75.4.1 laisse entendre que Sévère souhaitait la fin d'Albinus dès sa victoire sur Niger acquise, comme souvent dans ce genre de situation et avec la même absence de résultat. Mais il peut s'agir d'un prétexte d'Albinus pour justifier son élévation auprès de ses hommes.

<sup>93</sup> Mais dans cette formulation (AVGG) rien ne vient assurer, pour un contemporain, qu'il s'agit de Caracalla et non d'Albinus, sauf l'existence d'une monnaie précédente à l'effigie du jeune prince ainsi que sa mention dans des inscriptions en Orient (par ex. *IGRR IV* 566). La date de l'élévation au rang de César à Viminacium (HA *V. Seu.* 10.3) est traditionnellement fixée au 4 avril 196, date de l'anniversaire du petit prince, mais rien ne vient la garantir : la monnaie qui le représente (*RIC IV Sev.* 72) est datée IMP VII ; le titre est sous-entendu par la mention AVGG uniquement à partir de IMP VIII, qui correspond à la chute de Byzance : voir note 98. Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 367, plaide pour une adoption dans la famille antonine à l'été 195 et date la chute de Byzance en novembre-décembre 195.

<sup>94</sup> Dion-Xiph. 75.4.2-7. Dion paraît bien naïf quand il pense que les slogans rythmés prononcés par la foule « sans se concerter » tenaient du prodige. Le récit intervient juste avant le combat final de 197, ce qui laisse penser que les faits dont Cassius Dion fut le témoin se déroulèrent en décembre 196 ; mais compte tenu de la transmission du texte, abrégé par le moine Xiphilin, beaucoup ont préféré y voir un événement survenu une année plus tôt, en décembre 195, au moment où la défection de Clodius Albinus fut connue à Rome : voir par ex. Charles R. Whittaker (éd.), *Herodian : History of the Empire*, vol. I, Cambridge (MA)-London, Loeb, 1969, p. 286 n. 2 ; Anne Daguet-Gagey, *Septime Sévère*, *op. cit.*, p. 258 ; Ursula Schachinger, « Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 99 ; Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 367, qui y voit l'annonce à Rome du débarquement d'Albinus en Gaule. Il convient cependant de rester prudent : le monnayage montre qu'Albinus continua de faire figurer son *cognomen* Septimius. Peut-être continua-t-il d'espérer un arrangement – ou de feindre l'espérer. Quant à Sévère, les sources affirment qu'il ne voulait pas prendre l'initiative. Il est possible que la date du passage en Gaule de Clodius Albinus soit plus tardive qu'on ne l'a cru et que les manifestations du Cirque aient accompagné le moment où le combat devint inévitable (même s'il faut reconnaître qu'une telle attitude, au moment de la *profectio* de l'empereur, pouvait s'interpréter comme de la lèse-majesté).

troupes sur le continent et choisi d'en faire sa capitale<sup>95</sup>. Cela ne se fit pas sans heurt : nous savons que le nouvel empereur autoproclamé dut affronter les troupes du gouverneur de Germanie Inférieure, Virius Lupus, alors à la tête de deux légions, qui furent vaincues<sup>96</sup>. Cela permit à Albinus de capitaliser sur une première victoire dont les monnaies pouvaient propager la nouvelle et de s'installer à Lyon, sans doute assez tôt dans l'année, pour devancer le retour prévu de Sévère et bloquer les passages des Alpes. Il est possible qu'en montrant sa force, Albinus ait également proposé à Sévère des solutions de compromis qui l'intégraient dans la famille impériale telle qu'elle était en train de se redéfinir. Ainsi pourrait s'expliquer le maintien de la titulature incluant le *cognomen* SEP(timius), qui apparaît encore abondamment dans le monnayage qu'Albinus émit en tant qu'Auguste<sup>97</sup>. En tout cas, cela ne dura pas et Sévère confirma la direction qu'il avait prise en faisant de son fils Bassianus un César à un moment de l'année 196 dans la ville de Viminacium<sup>98</sup>. On déduit de ce fait que Sévère prépara avec soin la confrontation en regroupant ses troupes sur le Danube. Alors que ses deux premières guerres avaient été marquées par la rapidité, il prit son temps, probablement parce qu'il ne pouvait plus compter sur l'effet de surprise, mais aussi parce qu'il savait devoir compter avec l'énergie du désespoir d'ennemis qui le connaissaient : il n'y aurait pas de pitié et la volonté de domination de Sévère ne connaîtrait plus de limites.

---

<sup>95</sup> Nous y revenons ci-dessous, note 125. La date de l'élévation impériale et du débarquement subséquent sont difficiles à déterminer. Leonhard Schumacher, « Die politische Stellung des D. Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 367, pense qu'Albinus débarqua à l'automne 195 et se fit proclamer Auguste à Lugdunum, d'après HA *V. Seu.* 10 et Aurelius Victor, *Livre des Césars*, 20.9, éd. et trad. P. Dufraigne, Paris, Les Belles Lettres [« Collection des Universités de France »], 1975. Mais cela semble improbable ; les troupes, pour le suivre, doivent d'abord l'avoir acclamé avant de combattre contre d'autres ennemis, elles lui ont prêté serment : il fut donc proclamé en Bretagne. Aurelius Victor, et l'*Histoire Auguste* après lui, ont été trompés par le récit de la fin de son usurpation : voir Ursula Schachinger, « Clodius Albinus », *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>96</sup> Dion-Xiph. 75.6.2 ; voir ci-dessous notes 110 et 128.

<sup>97</sup> Et notamment pour *RIC IV Alb. 72* : FORTVNAE REDVCI COS II, qui sous-entend pourtant qu'une victoire a été remportée par Albinus.

<sup>98</sup> HA *V. Seu.* 10.3-4. Attilio Mastino, *Le titulature di Caracalla attraverso le iscrizioni*, Bologne, CLUEB, 1981, p. 28, opte comme nous l'avons vu pour le 4 avril 196 ; mais Anne Daguët-Gagey, *Septime Sévère*, *op. cit.*, p. 262, admet que cette date doit être modifiée. Les monnaies issues de l'atelier de Rome laissent entendre que ce titre devint officiel avec la VIII<sup>e</sup> acclamation impériale qu'il faut maintenant chercher à dater. Elle intervient avec la chute de Byzance, or Dion-Xiph. 74.12.1 donne une durée de trois ans au siège de cette ville, mais précise en 14.2 que Sévère se trouvait en Mésopotamie quand il en apprit la nouvelle. C'est pourquoi cette durée a généralement été retouchée (Anne Daguët-Gagey, *ibid.*, p. 258 : plus de deux ans ; Clifford Ando, *Imperial Rome*, *op. cit.*, p. 36 : fin 195, avant le 10 décembre). Si le siège a commencé en 193, il faut pourtant en déduire qu'il aurait pris fin en 196 ; le texte de Dion est, certes, mal transmis mais la durée, écrite en toutes lettres et concernant une cité que Dion connaît en voisin et contemporain, doit être prise en compte. Une lettre de Sévère aux habitants d'Aezani (*IGRR IV 566 = ILS 8805*) montre que cette élévation a déjà eu lieu et mentionne la VIII<sup>e</sup> acclamation impériale avec la III<sup>e</sup> puissance tribunitienne. Cela paraît impossible si l'on compare au décompte des acclamations impériales sur les monnaies, mais reste possible dans le cas où, en Orient, les puissances tribunitiennes de Sévère seraient renouvelées, à cette époque, à partir de son *dies imperii* du 9 avril : la victoire sur Byzance et l'élévation du futur Caracalla au titre de César seraient-elles donc à dater entre le début de l'année 196 et le 9 avril ? Mais comment concilier, en un laps de temps aussi court, la présence de Sévère en Mésopotamie et son arrivée à Viminacium ? Si l'on considère qu'aucune des données n'est fautive, il faudrait en déduire que Sévère était en décembre 195 en Mésopotamie où il hivernait, puis qu'il vint sur le Danube au début du printemps 196, avant de faire son *adventus* à Rome (*RIC IV Sev. 73* etc. ; voir note 104) dans le second semestre 196.

Les autres monnaies frappées par Sévère en préparation de l'affrontement contre Albinus ne présentent aucun caractère novateur ; on y trouve des monnaies sans légende autre que la titulature impériale et convoquant Jupiter, *Genius* ou *Fortuna* ou *Victoria* avançant<sup>99</sup>. Seules choses vraiment importantes : l'effigie du jeune Bassianus, le futur Caracalla, et l'annonce du retour victorieux de l'empereur. C'est peut-être à cette occasion qu'est frappée la dernière monnaie de Clodius Albinus Caesar sur le même thème, qui peut donner l'impression que Sévère continue à le considérer comme un César régulier<sup>100</sup>. Lorsqu'apparaît, au premier semestre 196, la VIII<sup>e</sup> acclamation impériale qui accompagne, après trois ans de siège, la chute de Byzance, le monnayage se renouvelle. Sévère, qui revient d'Orient où il était parti depuis la fin de l'été 193, met alors en valeur sa victoire avec VICT AETERN, PART(hicus) MAX(imus), et l'association de son fils à sa bonne fortune par un pluriel, FORTVNAE AVGG(ustorum)<sup>101</sup>. Il célèbre également la paix qu'il a assurée avec *Pax* assise, PACI AVGVSTI, SECVRITAS PVBLICA<sup>102</sup> ; le retour du ravitaillement, auquel son fils est également associé par la mention d'ANNONAE AVGG(ustorum) ; et le soutien que lui a apporté HERCVLI DEFENSOR(i), en plus des dieux déjà cités et refrappés<sup>103</sup>. Hercule apparaissait déjà dans le monnayage initial en compagnie de *Liber Pater* ; mais en faire ostensiblement un dieu protecteur de l'empereur, si peu de temps après la mort de Commode, qui s'était assimilé de façon polémique au demi-dieu, à la fin de son règne tyrannique, cela ne pouvait laisser indifférent. Sévère lui-même pouvait donc être comparé au destructeur de monstres, par l'exaltation de ce représentant de Jupiter chargé de rétablir l'ordre et la paix sur la terre. Le tout est résumé dans la monnaie qui montre Sévère à cheval, le bras levé à l'occasion de son *aduentus* très heureux : ADVENTVI AVG(usti) FELICISSIMO<sup>104</sup>. Enfin MVNIFICENTIA et LIBERAL(itas) AVG(usta/i) II et montrent que ce retour fut accompagné d'une nouvelle largesse et de spectacles dans Rome<sup>105</sup>. Un dernier thème nouveau semble concerner plus spécifiquement Albinus, ou les derniers partisans de Niger inquiets des rumeurs de purges venues d'Orient : Septime Sévère affirme que la qualité qui le guide est l'indulgence : INDVLGENTIA AVG(usta/i)<sup>106</sup> ; le fait d'avoir besoin de le dire montre que cela ne paraissait pas forcément évident à tous.

#### *Les thèmes frappés par Clodius Albinus empereur*

Les thèmes frappés par Albinus Auguste<sup>107</sup> à la même période, en 196, s'insèrent donc dans ce contexte riche et polémique. Pour les aborder nous

<sup>99</sup> RIC IV Sev. : Jupiter (704, 707, 715, 722, 733), *Genius* (706A, 87, 726, 105, 738, 116, 743), *Fortuna* (69, 706, 713, 71, 709, 714, 717, 84, 723A, 104, 115A), Victoire avançant (64A, 86, 725, 734).

<sup>100</sup> RIC IV Sev. 72 (SEVERI AVG PII FIL) et 703 (FORTVNAE REDVCI) poursuivi en IMP VIII : 78, 720, 732.

<sup>101</sup> RIC IV Sev. 94, 95 ; 90 ; 77.

<sup>102</sup> RIC IV Sev. 85, 88, 724, 727 ; 89 ; 93, 729, 735.

<sup>103</sup> RIC IV Sev. 75 ; 79. Les dieux refrappés sont Jupiter, Minerve, Mars et *Fortuna* (722, 733 ; 68 ; 723 ; 84).

<sup>104</sup> RIC IV Sev. 73, 74, 718, 719, 731.

<sup>105</sup> RIC IV Sev. 81, 82, 720. Il faut sans doute lier ces thèmes à la proclamation de Bassianus-Caracalla en tant que César.

<sup>106</sup> RIC IV Sev. 80.

<sup>107</sup> Sa titulature, qui était D. Clodius Septimius Albinus Caesar, devient Imp. Caesar D. Clodius Septimius

distinguerons, parmi ces vingt-cinq thèmes, ceux qui ont été abandonnés par Albinus ; ceux qui sont conservés de son règne conjoint, voire modifiés, c'est-à-dire réappropriés ; et enfin, ceux qui lui sont propres et n'avaient pas encore fait l'objet d'une frappe dans son monnayage comme dans celui de Septime Sévère.

Cinq thèmes, qui ne sont plus de saison, sont immédiatement abandonnés ; on peut supposer qu'ils lui avaient d'ailleurs été imposés par Sévère. Il s'agit d'ANNONA AVGVSTA, ROMAE AETERNAE et SAECVLO FRVGIFERO, mais aussi d'Esculape<sup>108</sup> ; la frappe de CONCORDIA, semble-t-il, avait cessé depuis longtemps, puisqu'on ne trouve pas la mention du second consulat sur les légendes. Mais Albinus conserve d'autres revers (sept) qui, jusque-là, ne reconnaissaient de mérites militaires qu'à son collègue Sévère et qu'il peut enfin s'approprier pour affirmer son rang : la *Felicitas Augusta* ou la *Fortuna Augusta* ne sont donc plus les qualités que l'on pouvait attribuer au seul Sévère ; elles deviennent les protectrices d'Albinus dont la titulature, à l'avers, proclame qu'il a atteint le rang d'Auguste<sup>109</sup>. Cela est d'autant plus vrai que le nouvel empereur peut lui aussi frapper au thème de FORTVNAE REDUCI<sup>110</sup>, après avoir vaincu les légions sous les ordres de Virius Lupus. La *Providentia Augusta* est également devenue sienne ou, si l'on veut, veille également sur lui en tant que nouvel Auguste, destiné à recevoir la totalité du pouvoir une fois que son concurrent aura été éliminé. L'insistance sur ce point se déduit peut-être du nombre de variantes frappées ; c'est *Providentia* qui choisit le détenteur de l'*imperium* et lui transmet le gouvernement du monde<sup>111</sup>. C'est ensuite seulement que pourra advenir, sous son règne, la promesse de la *Saeculi felicitas*<sup>112</sup>. Dans un second temps, si l'on en juge par la disparition du *cognomen* SEP(timius), alors qu'il est devenu clair qu'aucun arrangement ne sera possible et que ce sont les armes et les dieux qui décideront du sort de l'empereur en titre et de son compétiteur, Albinus met en avant sa chance au combat (FELIC AVG) et, peut-être pour ne pas se l'aliéner, reprend le type de MINER(ua/ae) PACIFER(a/ae), que Sévère lui avait imposé, mais qui apporte la paix... par la victoire des armes<sup>113</sup>.

Mais cela ne peut suffire à affirmer toutes ses qualités en tant qu'empereur. Il doit donc maintenant reprendre à son compte les frappes dont Septime Sévère s'était réservé l'exclusivité. Les thèmes ou, du moins, les légendes qu'il reprend à ce dernier sont au nombre de huit, sans compter les variantes. Tous concernent des qualités ou des prérogatives impériales. Il doit proclamer que lui aussi possède la *Virtus* (VIRTVTI AVG), la *Fides* des légions (FIDES LEGION) et le soutien de Mars Pater, qui vont mener à la Paix Auguste (PAX AVG)<sup>114</sup>. SALVTI AVG est plus difficile à interpréter : on y voit *Salus* debout ou assise sacrifiant avec une patère au-dessus d'un autel autour

---

Albinus Augustus, puis Imp. Caesar D. Clodius Albinus Augustus.

<sup>108</sup> Cela confirme l'impression que ce dernier thème lui avait été imposé par Sévère.

<sup>109</sup> RIC IV Alb. 16 et 22.

<sup>110</sup> RIC IV Alb. 64 : il s'agit du seul monnayage de bronze, comme nous l'avons vu, et il intervient peut-être peu de temps après le débarquement en Gaule.

<sup>111</sup> RIC IV Alb. 33-36.

<sup>112</sup> RIC IV Alb. 37, 38.

<sup>113</sup> RIC IV Alb. 15 et 30.

<sup>114</sup> RIC IV Alb. 48, 49 : VIRTVTI AVG ; 29 : MARS PATER ; 32 : PAX AVG ; 9, 20 : FIDES LEGION(um), qui présente deux variantes, une aigle entre deux étendards, semblable aux monnaies de son rival, et une *dextrarum iunctio*, c'est-à-dire une poignée de mains droites surmontée d'un étendard. C'est à la fois l'affirmation du soutien des légions, et une ouverture à ceux qui voudraient rejoindre la cause d'Albinus, en un appel au consensus classique en cas d'usurpation. Le trésor de Genas, près de Lyon, découvert en 1826, a permis de trouver plus de 2 000 deniers portant ce dernier type.

duquel un serpent est lové : on peut y voir une allusion à la bonne santé de l'empereur<sup>115</sup> (autrefois placé sous la protection d'Esculape), ou même au fait que le nouvel empereur représente une forme de salut face à Sévère. Albinus reprend également à son compte la frappe de MONET(a) AVG(usta) : son atelier basé à Lyon lui permet en effet de frapper monnaie à son effigie et de payer ses trois légions et leurs auxiliaires, en montrant également, à qui veut l'entendre, que ces nouvelles monnaies ne sont plus dues à l'initiative de Sévère<sup>116</sup>. Parmi tous ces thèmes, celui de la VIC(toria) AVG(usta), frappé sans doute pour galvaniser les troupes, domine par le nombre de ses variantes : une victoire ailée, debout sur un globe ou avançant vers la droite, porte une couronne et une palme ou bien une couronne et un étendard ; le pied droit sur un globe, elle écrit sur un bouclier posé sur son genou ; enfin, assise sur une cuirasse, elle tient une palme et un bouclier. Le tout montre l'importance d'un thème dont Albinus ne peut laisser l'exclusivité à Sévère et qu'il frappe, en un dernier sursaut, jusqu'aux derniers jours de l'usurpation<sup>117</sup>.

Enfin, un dernier groupe est constitué par les monnaies « nouvelles » qui permettent à Clodius Albinus d'enrichir et de personnaliser son message. Il est constitué d'une dizaine de types. Une première moitié pourrait regrouper ce que l'on considérera comme des monnayages polémiques : FIDES AVG, MAR(s) VLT(or), CLEMENTIA et peut-être AEQVITAS. La *Fides* du nouvel Auguste est celle dont il peut se vanter du fait du soutien de ses troupes, certainement ; mais elle est surtout celle dont il a fait preuve envers Sévère en tant que César, et dont ce dernier a manqué en l'excluant progressivement des plans de succession et en cherchant à le faire assassiner. Cela suffit à justifier sa rébellion<sup>118</sup>. C'est selon la même logique que, à côté de *Mars Pater*, le soutien de *Mars Vltor* est revendiqué, dans la phase finale de l'usurpation, quand aucun accord n'est plus envisageable. Car Mars Vltor, déjà mobilisé par Octavien contre les assassins de César et contre les Parthes, est le Mars Vengeur, susceptible de soutenir la juste cause de Clodius Albinus contre les ruses et les trahisures de Sévère<sup>119</sup>. En ce sens doivent s'entendre l'*Aequitas*, mais aussi la *Clementia*, vertu de Jules César, qui distingue l'usurpateur de Bretagne de son ancien collègue, réputé pour une cruauté dont il vient à nouveau de faire la démonstration en réprimant les partisans de Pescennius Niger vaincu. Déjà ce dernier s'était proclamé *Iustus* quand son rival n'était que *Seuerus*<sup>120</sup>.

L'autre moitié de ce monnayage nouveau d'Albinus tente de galvaniser les troupes bretonnes et les habitants des Gaules par la mobilisation des divinités les plus

<sup>115</sup> RIC IV Alb. 39, 40. S'il est vrai que Sévère a envoyé des sicaires pour le tuer, la rumeur de sa mort prochaine ou probable pouvait circuler. *Salus* s'entend comme la santé, mais cela peut aussi être lu comme une chance de salut face à la cruauté de Sévère.

<sup>116</sup> RIC IV Alb. 31.

<sup>117</sup> RIC IV Alb. 43-46, puis sans SEP, 43 et 47.

<sup>118</sup> RIC IV Alb. 17 (*Fides* tenant un épi et des fruits) et 18 (*dextrarum iunctio*: jonction de deux mains droites). À l'inverse, Sévère, dans un discours à ses soldats, prétend dénoncer le manquement à la foi jurée de son César : Her. 3.6.2-3, « en dépit des grandes marques de générosité dont je l'ai honoré, Albinus se signale par son manque de reconnaissance. Il rassemble contre nous des armes et des soldats, au mépris de votre bravoure et sans nulle considération pour la loyauté qu'il me doit. »

<sup>119</sup> RIC IV Alb. 28 ; la monnaie, sans le *cognomen* SEP(timius), semble n'apparaître qu'en dernier recours, une fois repoussés tous les accommodements possibles.

<sup>120</sup> RIC IV Alb. 13 : AEQVITAS ; 14 : CLEMENTIA, quand Sévère frappe INDVLGENTIA, Sev. 80 ; voir Nig. 44 : IVSTI AVG ; 81 : VICTOR(ia/ae) IVST(i) AVG(usti) ; et 45-48 : IVSTITIA AVGVSTI ; Sévère y répond en Orient par VICTOR(ia) SEVER(i) AVG(usti) 353, 428, 429.

cruciales – Jupiter et Hercule, le roi des dieux et son fils sur terre, le garant de l'*imperium* et l'incarnation de l'ordre obtenu par la force juste, dont Albinus n'entend pas laisser le monopole à Sévère – puis par l'affirmation finale d'une espérance avec SPES ou SPE AVG<sup>121</sup>. Jupiter, assis ou debout, tient une victoire et le sceptre ou le foudre, accompagné de l'aigle avec les légendes IOVI VICTORI ou IOVIS VICTORIAE<sup>122</sup>. Hercule, également debout, tient le globe et porte ses attributs habituels, la massue et la *leonte*, associés à la légende FORTITVDO AVG INVICTA, qui sonne comme un baroud d'honneur<sup>123</sup>. Enfin, faute de pouvoir se prévaloir du soutien du *Genius Populi Romani*, Albinus tente de mobiliser ses derniers fidèles dans la dernière phase de son usurpation en se réclamant du GEN(ius/io) LVGD(uni), lui aussi associé au sceptre et à l'aigle<sup>124</sup>. De tout ceci, on déduit que Clodius Albinus a besoin de convaincre les habitants de la Gaule Lyonnaise de la justesse de sa cause et de sa capacité à vaincre.

On remarque d'ailleurs que l'ensemble des frappes de l'atelier de Lyon n'est pas d'une grande qualité ni d'une grande originalité graphique, ce qui ne saurait être étonnant dans un contexte d'usurpation qui a provoqué la réouverture d'un atelier fermé depuis 78<sup>125</sup>. Beaucoup de revers représentent une allégorie debout, tenant les attributs que l'on attend compte tenu de la légende. Ils sont donc à lire avant tout du point de vue des mots d'ordre et de leur articulation. On voit Clodius Albinus opérer une sélection parmi les monnaies déjà frappées à son nom, mais aussi parmi les thèmes que Septime Sévère s'était réservés, et enfin, plus largement, parmi le répertoire déjà riche et ancien adapté à un affrontement armé. Le tout constitue un discours typique des usurpations qui n'a rien de vraiment original – surtout si on le compare à celui de Pescennius Niger, seulement un an auparavant – mais qui présente l'intérêt d'être un cas unique dans lequel on peut comparer le passage d'une situation officielle à une situation insurrectionnelle qui lui succède. Le discours de conciliation et de célébration de la prospérité, dans lequel le César se trouve privé de toute dimension militaire, est remplacé par un discours où la tonalité martiale domine, accompagné de monnayages polémiques destinés à apporter un surcroît de légitimation, et d'une note d'espoir dont le but est de galvaniser la confiance des troupes et des provinces.

La plupart de ces thèmes font partie d'un registre bien rodé, apparu lors des usurpations de 68-69 et réemployé peu de temps auparavant par Didius Julianus, Septime Sévère et Pescennius Niger<sup>126</sup>. Au sein de ce registre, on trouve les dieux

<sup>121</sup> RIC IV Alb. 41, 42, qui n'apparaît que dans les derniers temps.

<sup>122</sup> RIC IV Alb. 25, 26: à Jupiter vainqueur, à la victoire de Jupiter.

<sup>123</sup> RIC IV Alb. 21 : à la fortitude invaincue auguste, ou de l'Auguste; c'est sans doute, là aussi, une riposte à Sévère, chez qui Hercule occupe une place importante à cette époque avec HERCVLI DEFENSOR(i), Sev. 79, qui sera repris après la victoire : 97 (IMP VIII) et 111 (IMP X).

<sup>124</sup> RIC IV Alb. 23 (avec le *cognomen*) puis 23, 24.

<sup>125</sup> Jean-Baptiste Giard, *Le monnayage de l'atelier de Lyon, de Claude à Vespasien (41-78 ap. J.-C.) et au temps de Clodius Albinus (196 à 197 ap. J.-C.)*, Wetteren, Éditions Numismatique romaine [coll. « Essais, recherches et documents », 20], 2000, recense, pour Albinus dans cet atelier, 118 coins de droit et 119 de revers.

<sup>126</sup> Qu'il nous soit permis de renvoyer à Jérôme Sella, « Rupture dynastique et mémoire des empereurs romains, 68-69 après J.-C. », *Revue historique* (2015), p. 3-44. On trouve chez Galba, en 68, MARTI VLTORI (Mars vengeur), repris par Vespasien ; chez Vitellius, IVPPITER VICTOR et CLEMENTIA IMP GERMANICI (la clémence de l'empereur germanique), mais aussi FIDES EXERCITVVM (la foi jurée ou la fidélité des armées), repris également par Vespasien qui frappe aussi VIRTVS AVG (la vertu guerrière auguste ou de l'Auguste) ; VICT AVG et PAX AVG sont frappés par les trois.



typiques qui assurent la possession de l'*imperium* (Jupiter, Mars, Genius) ou la victoire qui la permet ; on trouve les qualités et prérogatives impériales habituelles et un appel aux légions (FIDES LEG), qui ne peuvent cependant être dénombrées comme l'avait fait Sévère en 193, car Albinus n'en contrôle que trois. Le fait que toutes ces monnaies soient en argent sauf une (en bronze) montre qu'elles leur étaient avant tout destinées. On peut d'ailleurs se demander quelle fut la motivation de ces soldats dans un affrontement qui se présentait comme largement défavorable. On peut soupçonner que ce fut, pour une part, la peur d'être victimes d'une épuration particulièrement dure, comme l'avaient été les troupes de Niger, pour une autre part le désir d'être les troupes qui auraient fait l'empereur face aux autres légions. On peut également penser qu'elles croyaient à la justesse de leur cause, suffisamment du moins pour imaginer que le nombre des mécontents susceptibles de les soutenir dans tout l'Empire devait être important, y compris à Rome ; sans quoi il leur aurait été facile de mettre Albinus à mort afin de s'acquérir les bonnes grâces de Sévère, comme l'avaient fait les soldats d'Avidius Cassius en 175<sup>127</sup>.

### *Bilan d'une usurpation*

Il est temps, maintenant que nous sommes sur le point d'aborder la défaite finale et le bilan de cette usurpation, de se pencher sur le pouvoir concret de Clodius Albinus : l'espace qu'il a contrôlé, les armées qui ont été sous ses ordres.

Clodius Albinus dut laisser une partie de ses troupes en Bretagne pour protéger l'île des attaques des Caledones et des Maetae mais, avec une grosse partie de chacune de ses trois légions, il passa sur le continent, sans doute à Bononia, et dut affronter Virius Lupus, le légat d'Auguste de la province voisine de Germanie Inférieure<sup>128</sup>, la plus proche à disposer de légions. Le combat fut une victoire pour Albinus et occasionna sans doute la frappe du seul bronze de toute sa production, vantant la Fortune qui préside au retour victorieux : FORT(unae) REDVCI<sup>129</sup>. Une telle victoire était capitale pour sa survie, pour le moral de ses troupes et pour la justesse de sa cause : elle indiquait que les dieux n'étaient pas contraires et prenait valeur d'*omen* pour la suite ; il était important de le faire largement savoir. Pescennius Niger avait agi de même après avoir conquis Byzance et, comme lui, Albinus ne poussa pas plus loin son avantage<sup>130</sup>. On n'est pas même certain qu'il ait obtenu le contrôle de la Germanie Inférieure. En tout cas, il ne s'attaqua pas à la Germanie Supérieure mais préféra peut-être se rendre à Lugdunum, point névralgique permettant d'aller au devant de toute expédition qui viendrait de l'Italie ou du Rhin.

---

<sup>127</sup> Dion-Xiph. 71.27.2-3<sup>1</sup> : il fut tué par un centurion et un décurion, mais dans ce cas, la bienveillance de Marc Aurèle était acquise par principe, après quatorze ans de règne non sanglant. D'ailleurs, HA *V. Alb.* 9.4 fait état de rumeurs selon lesquelles des soldats d'Albinus l'auraient tué pour s'acquérir les bonnes grâces de Sévère.

<sup>128</sup> Dion-Xiph. 75.6.2.

<sup>129</sup> RIC IV Alb. 64, qui porte encore le gentilice SEP. Le fait que seule une monnaie en bronze ait été frappée incite à penser que cette émission dut se faire en dehors des grandes frappes d'argent destinées à la solde des légionnaires.

<sup>130</sup> Dion-Xiph. 74.6.3 et RIC IV Nig. 82-87, 88-89, et même 30-35, 40 : INVICTO IMPER(atori) TROPAEA (le trophée de l'empereur vaincu). On peut également penser à Othon vantant la VICTORIA OTHONIS : RIC I<sup>2</sup> Oth. 13-17.

De même, nous ne savons pas s'il bénéficia du ralliement de la Narbonnaise. Nous savons seulement qu'il y eut des escarmouches dans le Norique, où Candidus, un général de Sévère, parti sur la route de l'*expeditio gallica*, s'illustra face, peut-être, à un gouverneur trop proche d'Albinus<sup>131</sup>. Cela prouvait que les dieux n'avaient pas encore choisi entre les deux compétiteurs et que les cols alpins restaient sous le contrôle de Sévère.

Une légion était stationnée en Espagne, la *VII Gemina*. Elle était assez proche et isolée pour pouvoir craindre une attaque d'Albinus, mais suffisamment éloignée pour pouvoir demeurer dans l'attente. Son légat, Novius Rufus, ne dut cependant pas montrer assez de zèle pour la cause de Sévère, puisqu'il figure sur une liste de sénateurs exécutés après l'écrasement de l'usurpation<sup>132</sup>. On ne peut que faire des hypothèses. Peut-être a-t-il suivi Albinus et lui a-t-il fourni des hommes ? Peut-être a-t-il seulement répondu à une de ses lettres ? Peut-être n'a-t-il tout simplement rien fait, alors que, placé dans la même situation, en 89, lors de l'usurpation d'Antonius Saturninus, le jeune Trajan avait volé sans attendre au secours de l'empereur Domitien<sup>133</sup>. D'ailleurs, la situation n'était pas sans rappeler celle de Vindex et Galba dans leur révolte contre Néron en 68, lorsque la Lyonnaise et l'Espagne constituaient un ensemble dissident, mais qui n'avait pas réussi à entraîner les légions stationnées le long du Rhin. La ville de Lugdunum, assiégée par Vindex, constituait déjà un point névralgique face aux légions venues de Germanie Supérieure pour combattre le soulèvement. Cependant, certains éléments faisaient toute la différence en 197. Albinus avait certes trois légions, mais il ne pouvait pas compter sur l'Espagne dont le « ralliement » à sa cause – s'il eut lieu – ne résultait que de son isolement. Il ne pouvait, non plus, aller plus loin du fait de l'attachement des soldats rhénans à la cause de Sévère, qu'ils soutenaient depuis le début<sup>134</sup>, quand Vindex et Galba avaient pu croire à un rejet de Néron par les légions du Rhin ; quant au ralliement de la légion d'Arabie, si ce n'est pas une invention, il ne lui était d'aucun secours<sup>135</sup>. Albinus n'avait pas de solution de repli en cas de défaite. L'affrontement aurait donc lieu en Gaule et tout se jouerait dans une bataille entre les deux chefs.

Le départ en campagne de Sévère depuis Rome, après le 10 décembre 196, fut annoncé par le monnayage PROPECTIO AVG, qui montre Sévère à cheval, tenant une lance<sup>136</sup> ; il fut accompagné de sacrifices et de vœux publics. VOTA PVBLICA présente deux variantes, qui montrent Sévère sacrifiant seul ou en compagnie de son fils<sup>137</sup>. Pour rassurer le peuple romain, qui avait montré des signes de mécontentement devant cette prolongation des guerres civiles, Sévère veilla à renouveler la frappe de PACI AVGVSTI (à la paix de l'Auguste), promesse d'un retour à la paix, qui se déduisait également de la représentation de *Pax* assise<sup>138</sup>. Il renouvela également la

---

<sup>131</sup> Anne Daguët-Gagey, *Septime Sévère*, *op. cit.*, p. 265, n. 14, d'après *CIL* 2.4114.

<sup>132</sup> *HA V. Seu.* 13.7 et *CIL* 2.4125 (Tarraco, début 193).

<sup>133</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 14.2, éd. et trad. M. Durry, Paris, Les Belles Lettres [« Collection des Universités de France »], 1948.

<sup>134</sup> Ainsi que le prouve le monnayage émis dès 193.

<sup>135</sup> Il s'agit de la *III Cyrenaica* qui, selon *HA V. Seu.* 12.6, se serait ralliée à Albinus. L'information laisse perplexe : si elle était vraie, il nous paraît possible d'envisager un soulèvement de survie, pour éviter une purge.

<sup>136</sup> *RIC IV Sev.* 91, 728.

<sup>137</sup> *RIC IV Sev.* 96, 736 et 730, avec son fils, le futur Caracalla, qui a pris ce nom dynastique depuis son élévation au rang de César.

<sup>138</sup> *RIC IV Sev.* 89, 726 et 88, 727.

frappe de PROVIDENTIA AVG, qui soutenait l'empereur choisi en 193 et lui donnait ce don de pouvoir à tout, notamment à l'adoption d'un nouveau César en la personne de son fils Bassianus, devenu de ce fait Antoninus et que l'histoire retient sous le sobriquet de Caracalla.

Le premier combat eut lieu à Tinurtium (Tournus), à 100 km au nord de Lyon, une localité qui marquait l'entrée dans la Lyonnaise depuis la Germanie Supérieure<sup>139</sup>. C'était la même logique qui avait prévalu en 68, lorsque le légat de Néron Verginius Rufus avait vaincu les troupes de Vindex à Vesontio (Besançon), quelque 100 km plus au nord-est. L'affrontement fut indécis et les troupes de Clodius Albinus se replièrent sur Lugdunum, leur place forte. Ce dernier fut finalement vaincu le 19 février 197, mais après une bataille où il faillit l'emporter, car Septime Sévère, présent en personne – ce qui n'avait pas été le cas contre Pescennius Niger – tomba de cheval et manqua d'y laisser la vie. Ses troupes ne furent sauvées que par l'arrivée tardive d'un certain Julius Laetus, qui fut par la suite accusé d'avoir tardé à dessein et le paya de sa vie. Albinus fut alors décapité, sa tête envoyée à Rome et son corps jeté dans le Rhône<sup>140</sup>. Son règne en tant que prétendant à l'Empire n'avait sans doute pas duré plus de quinze mois et sa défaite allait être l'occasion d'une épuration importante.

En effet, Sévère s'était jusque-là montré très « indulgent », comme son monnayage le proclamait. Il n'avait pas tué grand-monde après avoir vaincu Didius Julianus ; au contraire, il avait même rassuré le Sénat en choisissant Albinus comme César ; il devait alors s'assurer le plus grand nombre de soutiens dans sa guerre en Orient. Après y avoir vaincu Niger, au printemps 194, il mena une répression modérée, mais suffisamment importante pour inquiéter les sénateurs<sup>141</sup>. Il est possible que certains d'entre eux aient pris contact avec Albinus pour lui offrir l'Empire, mais c'était très dangereux. Qu'ils l'aient fait ou non, Septime Sévère pouvait utiliser cette accusation pour justifier sa défiance envers Albinus. Mais la vérité est que sa décision d'associer sa femme et son fils à son pouvoir était prise depuis longtemps et qu'on ne peut accuser Clodius Albinus d'avoir pris seul l'initiative de la révolte. Une fois ce dernier vaincu, Sévère n'avait plus de raisons de se limiter, et les sources littéraires gardent la trace de l'épuration qui fut menée avec un cynisme et une cruauté assumés<sup>142</sup>.

Le pouvoir était définitivement acquis, mais la victoire, compte tenu de son contexte dramatique d'affrontement entre Romains, fut annoncée avec une relative discrétion par une IX<sup>e</sup> acclamation impériale. Les thèmes purement guerriers semblent à nouveau avoir été volontairement gommés pour insister davantage sur le retour à la paix et à l'*Imperii Felicitas* qui prenait le visage des deux bustes affrontés de l'empereur et de son nouveau César<sup>143</sup>. *Concordia* apparaît alors pour la première fois dans le monnayage au nom de Sévère : à l'affirmation de l'entente régnant au sein du nouveau couple impérial, s'ajoute la proclamation du rétablissement durable d'une forme de consensus entre tous les Romains, maintenant qu'Albinus a été éliminé. C'était un

<sup>139</sup> HA *V. Seu.* 11.1.

<sup>140</sup> Dion-Xiph. 74.7.4 ; HA *V. Seu.* 11.3-8.

<sup>141</sup> Dion-Xiph. 74.8.3-9.4 ; Her. 3.4.7 ; HA *V. Seu.* 9.3.

<sup>142</sup> Voir la liste des victimes fournie par HA *V. Seu.* 12.8-13.9, qui cite nommément 41 personnes et Dion-Xiph. 75.8.1-4, qui mentionne 35 relaxes et 29 exécutions parmi les sénateurs.

<sup>143</sup> *RIC IV Sev.* 98 (IMPERII FELICITAS) et 740 : Sévère à cheval, qui peut faire référence à une statue votée à l'empereur, comme celle qui trouvera place au milieu du Forum en remplacement du Commode-Hercule à l'arc, sur le lieu même du rêve dans lequel Sévère avait vu Pertinax tomber et le cheval qui le soutenait lui offrir à lui les rênes de l'Empire (Her. 1.14.9 et Dion-Xiph. 74.3.1-3).

moyen de dire que ce dernier avait constitué le principal obstacle au rétablissement de l'unité ; les nuages étaient écartés, le soleil pouvait à nouveau luire pour tous<sup>144</sup>.

Ce n'est qu'après une nouvelle campagne militaire au-delà de l'Euphrate, comme en 194, que les thèmes monétaires qui venaient célébrer l'extinction des guerres apparurent, à l'occasion des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> acclamations impériales : la première marquait une victoire à Nisibis et la seconde la prise de Ctésiphon, qui fut l'occasion de l'élévation d'Antoninus-Caracalla au titre d'Auguste, ainsi que de son association à la puissance tribunitienne. Le 28 janvier 198, moins de deux ans après l'octroi du titre de César, Sévère accordait à son fils de dix ou douze ans ce qu'il avait refusé à Albinus – le César de circonstance qu'il avait choisi pour le neutraliser<sup>145</sup>. Dans les thèmes qui furent alors frappés, nombreux sont ceux qui associaient les deux empereurs (FORTVNAE AVGG, VICT AVGG, ANNONAE AVGG, SALVTI AVGG<sup>146</sup>), mais seulement un se référait clairement au contexte oriental (VICT PARTHICAE)<sup>147</sup>. Les autres semblaient très généraux (MARTI VICTORI)<sup>148</sup>, mais s'entendaient mieux encore dans le contexte de l'écrasement d'Albinus : MARTI PACIFERO, Mars Pacificateur, ou qui apporte la paix, repris des premières frappes, rappelait que la paix était revenue par l'emploi des armes<sup>149</sup> ; IOVI CONSERVATORI, Jupiter Conservateur, était le dieu qui avait remis le pouvoir à Sévère et le lui avait conservé, et qui avait conservé l'empereur vivant dans la lutte face à son rival<sup>150</sup> ; la CONCORDIAE MILITVM, ou concorde des soldats, avait été rétablie par la lutte commune des légions contre les Parthes, mais c'était la guerre contre Albinus qui avait mis à mal cette concorde<sup>151</sup> ; enfin, PACI AETERNAE, la paix éternelle, sonnait comme une promesse et une réponse à la triste lassitude qui avait étreint les Romains lors de la dernière guerre civile entre l'empereur et son César<sup>152</sup>. Il est à noter également

---

<sup>144</sup> RIC IV Sev. 103. Sol sortant des vagues dans un quadriges devant la terre allongée (*ibid.* 102, voir aussi 101, 115 et 742) a été interprété comme une évocation de l'Orient et du culte solaire d'Emèse, mais il paraît possible d'y voir aussi l'affirmation d'un retour à l'unité et d'une domination universelle sur toute la Terre. Les images en ce sens sont fréquentes dès Gallien et sous les Tétrarques : la fin des usurpations y est vue comme le retour à la lumière solaire après dissipation des nuages de la guerre. À propos de Gallien, voir Denys d'Alexandrie, chez Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, 7.10.2-8 et 7.22.12-23.4, éd. et trad. G. Bardy, Paris, Cerf [coll. « Sources chrétiennes »], 1952.

<sup>145</sup> Attilio Mastino, *Le titolature di Caracalla*, *op. cit.*, p. 31, d'après le *Feriale Duranum* (voir références note 19) et RIC IV, p. 54, pour les victoires. Sévère suivait un modèle classique qu'il avait pu observer après l'usurpation d'Avidius Cassius en 175 : le jeune Commode avait alors été élevé au rang de César, puis d'Auguste à l'occasion, le 23 décembre 176, d'un triomphe à Rome remporté sur les Marcomans : voir HA *V. Marc.* 17.3, ainsi que *V. Comm.* 2.4 et 12.4-5. Dion-Xiph. 71.27.2 affirme que la mort de Cassius fut apprise à Rome en même temps que des victoires sur les barbares. Commode est, dès lors, associé à la puissance tribunitienne de son père comme le sera Caracalla, et protégé par IOVI CONSERVATORI (RIC III Marc pour Commode, 1525), qu'on retrouve dans le même contexte chez Sévère (RIC IV Sev. 111a). Par la frappe de LIBERTAS AVGG entre 197 et 200 (Sev. 133), ce dernier prétendra même avoir vaincu un tyran et rétabli la liberté.

<sup>146</sup> RIC IV Sev. 107, 110, 119, 120. L'Auguste et son César sont associés dans des formules que Sévère n'avait pas utilisées dans son monnayage commun avec Albinus. Cela est révélateur du fait qu'il n'avait jamais véritablement songé à en faire son successeur.

<sup>147</sup> RIC IV Sev. 121.

<sup>148</sup> RIC IV Sev. 114.

<sup>149</sup> RIC IV Sev. 113 et 741.

<sup>150</sup> RIC IV Sev. 111A ; c'est déjà celui de Commode : RIC III Comm. 304, 308, 328 ; voir aussi sous Néron, après la conjuration de Pison, RIC I<sup>2</sup> Ner. 52-53, 63-64, 69 : IVPITER CVSTOS.

<sup>151</sup> RIC IV Sev. 108.

<sup>152</sup> RIC IV Sev. 118.

que Sévère cessa de noter ses acclamations impériales après la XI<sup>e</sup> : elles lui avaient servi à asseoir son pouvoir par la victoire, mais il ne souhaitait certainement pas dépasser le nombre qu'avait atteint son « père » Marc Aurèle<sup>153</sup>.

### Clodius Albinus et la Bretagne

On peut s'interroger, en conclusion, sur ce que Clodius Albinus doit à la Bretagne et ce qu'il lui a laissé. On n'a trouvé de lui aucune inscription ni aucun monnayage spécifique sur l'île ; en ce sens, Albinus n'est pas un usurpateur « breton ». La Bretagne avait, certes, déjà servi de faire-valoir à de grands généraux avant lui : Vespasien, Suetonius Paullinus ou Agricola avaient pu y démontrer la *Virtus* qui faisait d'eux des *capaces imperii*. Mais cette province avait plutôt tendance, comme en 68-69, à demeurer en dehors des conflits civils<sup>154</sup> ; elle était éloignée et demandait à rester protégée contre les invasions venues du nord et de l'ouest. La construction des murs d'Hadrien puis d'Antonin en avait fait une province plus calme, mais l'agitation à la frontière avait repris, justifiant une intervention de Pertinax sous Commode<sup>155</sup>, puis de Septime Sévère entre 208 et 211. C'est d'ailleurs à cette date que l'empereur africain trouva la mort sur l'île, dans la ville d'Eburacum (York).

À l'inverse, son insularité permettait une plus grande cohésion des troupes et, on peut le supposer, un lien plus fort avec leur commandant. Elle permettait également une gestation protégée des projets d'usurpation. Mais ces projets supposaient une traversée de la Manche et une conquête de la Gaule, voire de l'Espagne, avant une descente vers Rome : autant d'opérations complexes qui furent rendues possibles à Albinus par l'éloignement temporaire de Sévère. Conscient de ces avantages, ce dernier allait confier à Virius Lupus, le gouverneur de Germanie Inférieure vaincu par Albinus aux premiers jours de l'usurpation, la mission de gouverner l'île et de prendre des mesures pour rendre un nouveau soulèvement impossible : la province fut alors divisée en deux, comme l'avait été la Syrie, afin qu'il ne reste plus aucune province mettant trois légions sous le commandement d'un seul gouverneur<sup>156</sup>.

Si l'on considère, à présent, que l'usurpation de Clodius Albinus constitue la première tentative de revendiquer l'Empire à partir d'une base située en Bretagne, alors on peut y voir le premier modèle de ce que furent ensuite les usurpations de Constantin (306), de Magnus Maximus (383), et de Marcus, Gratien et Constantin III (407), qui ont laissé une trace littéraire bien plus grande. Parmi ces usurpations, seule celle de Constantin fut un succès, dans lequel il faut prendre en considération le fait que Constantin était le fils d'un empereur légitime qui avait trouvé la mort en Bretagne, ce qui apparente davantage son entreprise à celle de Caracalla partant faire reconnaître son pouvoir à Rome après la mort de son père.

---

<sup>153</sup> C'est aussi le moment où le nom de Pertinax disparaît dans la titulature, comme on le constate sur les monnaies.

<sup>154</sup> Tacite, *Histoires*, 1.9, in *Histoires, Livre I*, éd. et trad. P. Willeumier et H. Le Bonniec, Paris, Les Belles Lettres [« Collection des Universités de France », 1982.

<sup>155</sup> Dion-Xiph. 72.9.2 ; HA *V. Comm.* 13.5-7.

<sup>156</sup> Her. 3.8.2, à propos de la seule Bretagne. Anne Daguët-Gagey, *Septime Sévère, op. cit.*, p. 275, pense que cela n'intervint pas tout de suite, mais en 208. La frontière entre les deux Pannonies fut modifiée pour les mêmes raisons à cette époque. Une telle logique s'observe après chaque usurpation et allait aboutir aux « présides » de l'époque tétrarchique.

On peut également considérer que l'usurpation d'Albinus, par le domaine qu'il a contrôlé, intégrant la Bretagne mais centré sur la Gaule et associant potentiellement l'Espagne, annonce tout autant les usurpations des années 260, quand des généraux romains que l'on qualifiera d'empereurs gaulois se sont trouvés à la tête d'un domaine semblable par son étendue et sa cohérence. C'est cette cohérence qui allait donner naissance aux diocèses, ces circonscriptions administratives regroupant plusieurs provinces à l'époque tétrarchique. À l'époque d'Albinus, cependant, la Bretagne ne se concevait pas comme une province autonome ou comme une île, mais comme la partie d'un tout qui était l'Empire. Albinus fut peut-être le premier à montrer que ce pouvait être également un élément d'un ensemble potentiellement autonome.

L'histoire ne se souviendrait pas de lui comme d'un tyran, parce qu'au début du III<sup>e</sup> siècle, les prétendants autoproclamés n'étaient pas encore appelés ainsi<sup>157</sup> : Tertullien est notre première source à le citer avec d'autres prétendants (Avidius Cassius et Pescennius Niger), mais sans leur appliquer de vocabulaire spécifique<sup>158</sup>. C'est sans doute ce qui explique qu'il ne soit pas toujours identifié comme un usurpateur susceptible d'être inclus dans une liste et qu'il ne figure ni chez Bède, ni dans l'*Historia* du pseudo-Nennius, ni chez Geoffroy de Monmouth. L'ironie du sort est que les historiens postérieurs de la Bretagne se souvinrent davantage de Sévère, qui y mourut et à qui on attribua la construction d'un mur<sup>159</sup>, que d'Albinus qui y devint empereur. Sans doute parce que Sévère y mena campagne et que sa mort, suivie de la proclamation de son fils Antonin-Caracalla en 211, présageait l'avènement bien plus connu de Constantin, après la mort de son père Constance Chlore.

### Annexe 1 : Liste des abréviations utilisées

BGU : *Ägyptische Urkunden aus den Staatlichen Museen zu Berlin : Griechische Urkunden*, vol. I-XV, Berlin, Staatlichen Museen, 1895-1983.

CIL : *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. I-XVII, Berlin, De Gruyter, 1862-1987.

ILS : Hermann Dessau, *Inscriptiones Latinae Selectae*, vol. I-III, Berlin, Weidmann, 1892-1916.

IGRR : Robert Cagnat, *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, Paris, Ernest Leroux, 1906-1927.

RIC : Harold Mattingly, Edward A. Sydenham, *Roman Imperial Coinage*, vol. Iva : *From Pertinax to Geta*, London, Spink, 1936.

---

<sup>157</sup> L'expression n'apparaît que sous le règne de Constantin : voir l'introduction à ce numéro.

<sup>158</sup> Tertullien, *Apologétique*, 35.9, éd. et trad. J.-P. Waltzing, Paris, Les Belles Lettres [« Collection des Universités de France »], 1929 ; voir aussi 38.1, qui évoque les usurpations par l'expression *inlicitis factionibus* (« les factions illicites »), qui s'accorde fort bien avec *CIL* 3.4037, une inscription nous livrant la carrière d'un officier chargé de réprimer la faction gauloise, c'est-à-dire l'usurpation en Gaule (*ad opprimendam factionem Gallicam*).

<sup>159</sup> Il s'agit probablement du mur d'Antonin : voir par exemple Bède le Vénérable, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, 1.5, trad. O. Szerwiniack *et al.*, Paris, Les Belles Lettres [coll. « La Roue à Livres »], 1999, t. I, p. 14-15.

**Annexe 2 : Les monnayages comparés de Clodius Albinus et Septime Sévère,  
avant et pendant l'usurpation**

Les chiffres de chaque colonne renvoient respectivement à *RIC IV Alb.* et *RIC IV Sev.* Le monnayage oriental de Septime Sévère ne figure pas dans ce tableau. Nous avons mis entre crochets le monnayage dû à l'initiative de Sévère mais frappé au nom des *diui* Pertinax et Commodus. La présentation met en avant les thèmes nouveaux, les thèmes poursuivis sans interruption peuvent donc être cités précédemment à ces derniers, à la suite de leur première apparition.

## Annexe 2 : Les monnayages comparés de Clodius Albinus et Septime Sévère, avant et pendant l'usurpation

Monnayage de Clodius Albinus	Monnayage romain de Septime Sévère
<p><b>Albinus Caesar (fin 193-fin 195)</b> Les thèmes communs avec Sévère sont au centre PROVID AVG COS : 1 et 50 (sans SEPT), 1c (avec) CONCORDIA : 62, 63 SAECVLO FRVGIFERO (trône et sphinx) : 12 (ROMAE AETERNAE, voir ci-dessous)</p>	<p><b>Septime Sévère seul (juin-automne 193)</b></p> <p><u>IMP TR P COS</u> LEG I MIN, I, II ADIVT, I, II, III ITAL, III FL, V MAC, VII, VIII AVG, XI CL, XIII, XIII GEM, XXII PRI, XXX VLP : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 652 FIDEI LEG (<i>Fides</i> tenant victoire et étendard) : 1, 651, 658 VICT AVG (dont non légendé) : 20, 21, 22, 23, 24C, 656, 659 VIRT AVG : 24, 657, 660, 660A LIBERAL AVG : 18, 653, 654 [DIVVS PERT PIVS PATER/CONSECRATIO : 24A, 24B, 660B, 660C]</p> <p><b>Règne conjoint avec Albinus</b></p> <p>SAECVLO FRVGIFERO (caducée et trident) : 19, 655</p>
<p><u>COS II</u> SAECVLO FRVGIFERO (caducée et trident) : 8, 9, 56, 61</p> <p>? SAECVLO FRVGIFERO (trône et sphinx) : 10</p> <p>ROMAE AETERNAE (mais sans COS II) : 11</p>	<p><u>IMP TR P COS II (et frappes successives)</u> SAECVLO FRVGIFERO COS II (caducée et trident) : IMP (664) LIBERAL AVG : IMP (662) IMP II (27)</p> <p><u>IMP TR P II COS II (après le 10 décembre 193 et frappes successives : IMP II et III)</u> VICT AVG (dont non légendé) : IMP (663, 665), IMP II (24, 28, 29, 667), IMP III (30, 36, 38, 38A, 672), IMP III (42, 56A) DIS AVSPICIBVS : IMP (661), IMP II (25, 666), IMP III (31, 669)</p> <p><u>IMP II, puis III, III TR P II COS II (après la victoire de Cyzique)</u> LIBERO PATRI : IMP II (27A), IMP III (32), IMP III (44) GENIVS P R : IMP II (26), IMP III (43)</p> <p><u>IMP III, puis IIII (après la victoire de Nicée)</u> VIRT AVG : IMP III (39, 673, 674, 675) ROMAE AETERNAE : IMP III (671) (Jupiter sceptre globe) : IMP III (34) (Jupiter debout tend un globe à l'empereur lance renversée) : IMP III (35)</p> <p>PACI AVGVSTI : IMP III (37) IMP IIII (54) MARS PACATOR (tenant sceptre et rameau) : IMP III (33), IMP IIII (45) (Jupiter sceptre victoire) : IMP III (34), IMP IIII (48) MONET AVG : IMP III (670), IMP IIII (678, 679, 684) AFRICA : IMP III (668), IMP IIII (676, 680)</p>



<p>(<i>Aesculapius</i>) : 2, 57</p> <p>MINER PACIF : 7, 54, 60</p> <p>ANNONA AVG : 51</p>	<p><u>IMP IIII : (après la victoire d'Issos du printemps 194)</u> (Empereur debout avec lance et globe) : IMP IIII (50 TR P II)</p> <p>APOLLINI AVGVSTO, avec patère et lyre, dont non légendé : IMP IIII (47 TR P II, 51 TR P III, 40, 682 sans TR P II ou III) IMP V (59, 699)</p> <p>(Minerve non légendée) : IMP IIII (49 TRP II, 53 TR P III, 685) IMP V (61, 689, 695), IMP VII (68 TR P III, 71 TR P IIII), IMP VIII (68 TR P III, 83 TR P IIII)</p> <p>MARS PATER, debout avec trophée, dont non légendé : IMP IIII (46, 683 sans TR P II ou III, 52 TR P III) IMP V (60, 687, 688, 694) IMP VII (67 TR P III, 70 TR P IIII, 705, 708, 716), IMP VIII (723)</p> <p>ARAB ADIAB (Victoire et trophée) : IMP IIII (41 sans TR P II ou III)</p> <p>PART ARAB PART ADIAB (captifs, trophée) : IMP IIII (55 sans TR P II ou III)</p> <p>SECVRITAS PVBLICA : IMP IIII (56 sans TR P II ou III)</p> <p>ANNONA AVG : IMP IIII (677, 681 sans TR P II ou III) IMP V (57 idem)</p> <p>(<i>Roma</i> assise avec victoire) : IMP IIII (53A TR P III)</p>
<p>? FELICITAS : 4, 52, 58</p> <p>SAEVL FEL : 55</p> <p>FORTVNAE AVG (ou non légendé) : 3,6</p>	<p><b>Vers la rupture :</b></p> <p><u>IMP V dont TR P III (après l'été 195) :</u> PART ARAB PART ADIAB (captifs trophée) : IMP V (62, 63, 690, 696)</p> <p>VIRTVTI AVG (Rome couronne Sévère) : IMP V (693)</p> <p>ROMAE AETERNAE (Rome assise tenant victoire) : IMP V (691, 697)</p> <p><u>IMP V, poursuivi : VI, VII, VIII</u> ARAB ADIAB (victoire trophée) : IMP V (58), IMP VI (63A) IMP VII (64) IMP VIII (76)</p> <p>SAEVL FELICITAS (pied sur proue, caducée, corne d'abondance) : IMP V (692, 698), IMP VII (710, 711)</p> <p>DIVI M PII F (Rome assise tenant victoire) : IMP V (686), IMP VII (700, 702A)</p> <p><u>IMP VII TR P III (automne 195)</u> DIVI M PII F (Mars trophée) : 65 DIVI M PII F (victoire avançant) : 66 DIVI M PII F (<i>Felicitas</i> pied sur proue, caducée, corne d'abondance) : 701, 712 DIVI M PII F (Rome couronne Sévère) : 702A</p> <p><u>TR P III puis IIII (10 décembre 195) puis V (10 décembre 196)</u> (<i>Fortuna</i> gouvernail globe) : IMP VII (69, 706, 713 TR P III, 71A, 709, 714, 717 TR P IIII), IMP VIII (84, 723A TR P IIII), IMP VIII (104 TR P V), IMP X (115A TR P V)</p> <p>(<i>Genius</i> sacrificant) : IMP VII (706A TR P III), IMP VIII (87 TR P V, 726), IMP VIII (105 TR P V, 738), IMP X (116 TR P V, 743)</p> <p>(Jupiter debout victoire sceptre) : IMP VII (704 TRP III, 707, 715 TR P IIII) IMP VIII (722, 733 TR P IIII)</p> <p><u>IMP VII sans TR P III ou IIII</u> SEVERI AVG PII FIL (buste de Caracalla au revers) : 72 FORTVNAE REDVCI (idem) : 703 (IMP VII) 78, 720,</p>

<p>FORT REDVCI : 5, 53, 59</p>	<p>732 (IMP VIII) (Victoire avançant) : IMP VII (64A sans TR P III ou III) IMP VIII (86, 725, 734 TR P III)</p>
<p><b>Albinus Auguste (fin 195/début 196 ? jusqu'au début 197)</b> Les frappes sans le <i>cognomen</i> Sep(timius) sont isolées sur la droite</p> <p><u>Les thèmes abandonnés</u> ANNONA AVG ROMAE AETERNAE SAECVLO FRVGIFERO CONCORDIAE (<i>Aesculapius</i>)</p> <p><u>Thèmes conservés-réappropriés</u> FELICITAS AVG (avec rameau et corne d'abondance) : 16 (SEP) FORTVNA AVG : 22 (SEP) PROVIDENTIA AVG : 33, 34, 35, 36 (SEP) SAECVLI FELICITAS : 37, 38 (SEP) FORTVNAE REDVCI : 64 (SEP) FEL AVG (avec caducée et sceptre) : 15 MINER PACIFER : 30</p> <p><u>Thèmes repris à Sévère</u> FIDES LEGION (aigle entre <i>uexilla</i>) : 19 (SEP) FIDES LEGION (<i>dextrarum iunctio</i>) : 20 (SEP) VIRTUTI AVG : 48, 49 (SEP) PAX AVG : 32 (SEP) SALVTI AVG : 39, 40 (SEP) MONET AVG : 31 (SEP) MARS PATER : 29 (SEP) VICT AVG : 43a-c, 44, 45, 46 (SEP), 43de, 47</p> <p><u>Thèmes nouveaux</u> FIDES AVG (épis et fruits) : 17 (SEP) FIDES AVG (<i>dextrarum iunctio</i>) : 18 (SEP) CLEMENTIA : 14 (SEP) AEQVITAS : 13 (SEP) IOVIS VICTORIAE : 26 (SEP) IOVI VICTORI : 25, 27 (SEP) FORTITVDO AVG INVICTA : 21 (SEP) GEN LUG : 23ab (SEP), 23c, 24 MARS VLTOR : 28 SPES AVG : 41, 42</p>	<p><b>Emissions durant la guerre ouverte</b></p> <p><u>IMP VIII (après la chute de Byzance) : 196, postérieur au 10 décembre 195 (TR P IIII)</u> VICT AETERN (volant ou écrivant sur bouclier) : 94, 95 FORTVNAE AVGG : 77 PART MAX (captifs trophée) : 90 PROVIDENTIA AVG (tenant bâton/ globe et sceptre) : 92 ANNONAE AVGG : 75 (Rome debout) : 733A SECVRITAS PVBLICA : 93, 729, 735 PACI AVGVSTI (<i>Pax</i> assise rameau corne d'abondance dont non légendé) : 85, 89 TR P IIII, 88 TR P V, 724, 727</p> <p>ADVENTVI AVG FELICISSIMO (Sévère à cheval levant la main droite) : 73, 74, 718, 719, 731 LIBERAL AVG II : 81 MVNIFICENTIA (éléphant) : 82, 721, 737</p> <p>VOTA PVBLICA (Sévère sacrifiant) : 96, 736 VOTA PVBLICA (Sévère et Caracalla sacrifiant) : 730 PROFECTIO AVG (Sévère à cheval avec lance) : 91, 728</p> <p>INDVLGENTIA AVG (éléphant) : IMP VIII (80), IMP VIII (100) HERCVLI DEFENS(ori) : IMP VIII (79), IMP VIII (97), IMP X (111)</p> <p><u>Date inconnue</u> [M COMMOD ANT FELIX AVG BRIT PP/ CONSECRATIO (Vesta avec sceptre sacrifiant) : 736A] [M COMM ANTO AVG PIVS FEL/CONSECRATIO (aigle sur globe) : 72A]</p>
	<p><b>Les frappes après la victoire sur Albinus</b></p> <p><u>IMP VIII (après la victoire de Lugdunum le 19 fév 197 et jusqu'à l'été 197) TR P V</u> IMPERII FELICITAS (bustes affrontés de Sévère et de son fils) : 98 (Sévère à cheval) : 740 (<i>Concordia</i> tenant patère et corne d'abondance) : 103 (<i>Pax</i> assise sceptre rameau) : 739 (<i>Sol</i> sortant des vagues sur un quadrigé, terre allongée)</p>

	<p>devant lui) : 102</p> <p><u>Frappe poursuivie</u> (<i>Sol</i> radié levant la main et tenant un fouet) : IMP VIII (101), IMP X (115, 742) PROFECTIO AVG (Sévère à cheval lance) : IMP VIII (740A), IMP X (746) LIBERO PATRI (Bacchus, léopard) : IMP VIII (99), IMP X (112)</p> <p><u>IMP X (été 197)</u> CONCORDIAE MILITVM (debout un étendard dans chaque main) : 108 PACI AETERNAE (assise avec rameau et sceptre ou corne d'abondance) : 118, 118A MARTI PACIFERO (pied sur cuirasse) : 113, 741 MARTI VICTORI (debout, lance renversée, captif) : 114 (Victoire avançant) : 109 VICT PARTHICAE (victoire trophée captifs) : 121 VICT AVGG (idem) : 120 FORTVNAE AVGG (idem) : 110 ANNONAE AVG : 748 ANNONAE AVGG : 107 SALVTI AVG : 119 SALVTI AVGG : 119A IOVI CONSERVATORI (Jupiter assis victoire sceptre) : 111A</p>
--	---